Etablis en application de l'arrêté du 11 janvier 1999 modifié relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires.

Dénomination sociale et forme juridique	Etablissement Laborde, Société par actions simplifiée à associé unique (SASU) au capital de 70 000€
Numéro d'inscription	Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Agen sous le numéro 387 507 684
Adresse du siège social	2523 avenue de Bordeaux, 47110 Le Temple-sur-lot
Adresse de l'établissement	49 avenue Jacques Bordeneuve 47300 Villeneuve-sur-Lot
Représentant légal ou responsable de l'établissement	Présidente : Mme Sophie Laborde, Directeurs Généraux : Messieurs Valentin Galand, Mathieu Laborde, Jorys Laborde et Bernard Laborde.
Numéro d'habilitation de l'établissement	N°26-47-0058 délivré par le préfet de Lot-et-Garonne (arrêté préfectoral n°47-2026-01-30-00003 du 30 janvier 2026)
Prestations pour lesquelles l'établissement est habilité	Le transport des corps avant et après mise en bière, L'organisation des obsèques, Les soins de conservation, La fourniture des housses, des cercueils et leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires, La gestion et l'utilisation des chambres funéraires, La fourniture des corbillards et des voitures de deuil, La fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Prestations rendues obligatoires par un texte législatif ou règlementaire

Certaines prestations sont règlementairement obligatoires :

- La fourniture du cercueil avec une plaque d'identité, une cuvette étanche et quatre poignées ;
- La housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière ;
- Si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation ;
- Si vous optez pour une inhumation : le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau ;
- Si vous optez pour une crémation : le personnel pour la crémation, fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées - scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion ;
- Frais avancés pour le compte de la famille rendus obligatoires par un texte : la vacation de police lorsque l'opération est soumise à surveillance, et la redevance de crémation lorsque le gestionnaire du crématorium en prévoit une (sommes non soumises à TVA, sans majoration).

Certaines prestations ne sont règlementairement obligatoires qu'en fonction des circonstances :

- Les soins de conservation (acte de thanatopraxie) en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne ;
- Le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet.

Vous pouvez librement accepter ou refuser les autres prestations qui vous sont proposées, dans la mesure où elles sont optionnelles.

Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la règlementation.

La notice d'information aux familles est à votre disposition en libre-service dans cette agence, affichée en vitrine et publiée sur notre site internet https://pf-laborde.le-choix-funeraire.com

Comment lire notre tarif :

Nos prestations sont présentées en deux colonnes, « prestations obligatoires » et « prestations non obligatoires » comme dans le devis ; celles qui ne deviennent obligatoires qu'en fonction des circonstances portent la mention le précisant, sous les lignes du deuxième type. Les tarifs sont affichés en TTC.

Les prestations qui disposent d'un astérisque (*) dans la colonne « Prix TTC » sont des prestations soumises à devis. Vous trouverez le rappel en bas à gauche du tarif général.

Concernant les « Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles », prestations assurées par des entreprises tierces ou administrations (Presses, vacations, fleuristes, Confrères …), les informations sur leurs tarifs sont disponibles auprès des établissements directement. Ces frais sont non soumis à TVA.

Si l'organisation le permet et avec l'accord de la commune concernée, les obsèques civiles organisées le samedi verront le personnel majoré.

Conformément à l'article 261 du Code Général des Impôts, les travaux de constructions et entretiens des monuments de cimetière ou sépultures effectués pour les collectivités ou associations, sont exonérés de TVA.

Les personnes dépourvues de ressources bénéficient d'un tarif minoré dans la mesure où les obsèques sont prises en charges par les collectivités. (Le libellé des articles dans le tarif général commence par MV).

Les tarifs figurant dans la présente documentation générale sont identiques dans l'ensemble de nos établissements. Lorsqu'une prestation est réalisée dans un autre établissement de l'entreprise, le tarif applicable demeure celui indiqué dans la présente documentation.

Tarif général

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
1 - PRÉPARATION / ORGANISATION DES OBSÈQUES					
AAF - CHAMBRE FUNERAIRE					
CELLULE	1 Journée Cellule réfrigérée	84,00€		■	
DIVERS	Mise à disposition d'accessoires en salon de présentation	51,00€		■	
EMPLFUNE	PF Extérieures- Employé à disposition pour arrivée ou départ	68,00€		■	
EMPLFUNE1	1 Employé chambre funéraire	72,00€		■	
EMPLFUNE2	PF Extérieures- Employé à disposition pour arrivée ou départ nuit, dimanche et jour férié *Applicable de 20h à 08h00 du matin ainsi que le dimanche et jour férié*	78,00€		■	
FADMIN1	Forfait Admission Chambre funéraire Ets Laborde	156,00€		■	
FADMIN2	MV - Admission et séjour en cellule réfrigérée	100,00€		■	
LABSOIN	PF Extérieures - Mise à disposition laboratoire pour toilette ou soin	72,00€		■	
LIT FUNE	Lit réfrigérant en salon de présentation	145,00€		■	
PFEXTDIV	PF Extérieures - Mise à disposition d'accessoires en salon de présentation	51,00€		■	
PFEXTLITRE	PF Extérieures - Lit réfrigérant en salon de présentation	145,00€		■	
SALON	1 Journée en Salon de présentation	99,00€		■	
EMP - ORGANISATION DES OBSEQUES					
DEMDIL	Démarches et formalités mairie obsèques en local	120,00€		■	
DEMDIL1	Frais de mandat pour Tiers *Pour parution d'avis de décès dans la presse écrite quelque soit le(s) journal(aux).*	52,00€		■	
DEMDIL2	Démarches et formalités en Mairie pour scellement, dépôt d'urne ou exhumation et réduction de corps	65,00€		■	
DEMDIL3	Frais de mandat pour traduction d'acte de décès	90,00€		■	
DEMDIL4	MV - Démarches, formalités, organisation des Obsèques inhumation	100,00€		■	
DEMDIL5	MV - Démarches, formalités, organisation des Obsèques crémation	127,00€		■	
DEMDLIE	Organisation et suivi de dossier obsèques	135,00€		■	
DEMDOA	Démarches et formalités mairie exterieure *Applicable au delà de 30 km*	160,00€		■	
DEMPARIS	Démarches Paris - Rappatriement - Dérogation aux délais d'organisation des obsèques	333,00€		■	
REGLEMENT	Déplacement assistant funéraire à domicile	73,00€		■	
IFT - SOINS DE PRESENTATION DU DEFUNT					
DEPL	Déplacement 2 brancardiers au domicile	217,00€		■	
DEPLMAJ	Déplacement 2 brancardiers au domicile majoré Nuit-Dimanche-Jour Férié *Applicable la nuit de 20h à 08h du matin, le dimanche et jour férié*	320,00€		■	
DESINF	Tenues, équipements spéciaux, désinfection	52,00€		■	
LITREF	Mise a disposition lit réfrigerant au domicile	130,00€		■	
MADLABO	Mise à disposition de laboratoire pour soin et traitement dasri	109,00€		■	
MADLABO1	Mise à disposition de laboratoire pour toilette rituelle	109,00€		■	
PACEMAKER	Retrait du Pace Maker ou prothèse fonctionnant au moyen d'une pile	93,00€	■		
SOINHYGPRE	Soin de conservation (actes de thanatopraxie) *En cas de transport internationnal du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aériennes, le soin de conservation devient une prestation règlementairement obligatoire.*	379,00€		■	
SOINMAJ	Soin de conservation (actes de thanatopraxie) nuit, Week-end et Jours feriés *Applicable de 20h à 08h du matin et le weekend et jours fériés.* *En cas de transport internationnal du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aériennes, le soin de conservation devient une prestation règlementairement obligatoire.*	479,00€		■	
SOINSPECIA	Soins spéciaux de conservation (actes de thanatopraxie) *Aprés autopsie ou en fonction des circonstances du décès.* *En cas de transport internationnal du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aériennes, le soin de conservation devient une prestation règlementairement obligatoire.*	567,00€		■	
TOILHAB	Toilette habillage	169,00€		■	
TOILHABMAJ	Toilette habillage majoré *Applicable de nuit de 20h à 08h du matin, le dimanche, les jours fériés, les autopsies ou pour les cas infectieux (covid ...)*	248,00€		■	
RECEPTION - RECEPTION					
FORM1	Réception Formule 1	3,50€		■	

*	sur devis

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
1 - PRÉPARATION / ORGANISATION DES OBSÈQUES					
RECEPTION - RECEPTION					
	Tarif par personne comprenant : *2 mini viennoiseries, Thé, café, jus de fruit, eau*				
FORM2	Réception Formule 2	7,00€		■	
	Tarif par personne comprenant : *Formule salée : Assortiment de 5 amuse-bouches, cocktail de fruit, soda, eau.* *Formule sucrée : Assortiment de 4 mignardises, cocktail de fruit, soda, eau.*				
FORM3	Réception Formule 3	17,00€		■	
	Tarif par personne comprenant : *5 amuse-bouches froids* *3 amuse-bouches chauds* *4 mignardises sucrées* *Cocktail de fruit, soda, eau*				
PUNCH	Réception Formule Cocktail de type "Punch"	2,50€		■	
	Tarif par personne *Cocktail à base d'alcool et jus de fruits*				
URN - URNES					
POSTE1	Frais d'envoi d'urne	*		■	
2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil)					
AAC - TRANSPORT AVANT MISE EN BIERE 10%					
CHAUFSUPP1	Chauffeur supplémentaire au transport avant mise en bière	60,00€		■	
	Tarification à l'heure et lorsqu'un deuxième chauffeur et nécessaire.				
HOUSSETHB	Housse de transport sanitaire biodégradable	55,00€	■		
HOUSSETHB2	MV - Housse de transport sanitaire biodégradable	30,00€	■		
KMP	Kilomètres, transport avant mise en bière	3,30€		■	
	Tarification au km pour tous transports au delà de 20km en sus de la prise en charge.				
KMPDJF	Kilomètre transport avant mise en bière nuit, dimanche et Jour Férié	5,00€		■	
	Applicable de nuit de 20h00 à 08h00 du matin, le dimanche et jour férié. Tarification au km pour tous transports au delà de 20km en sus de la prise en charge.				
PRSPROV	Prise en charge avant mise en bière	197,00€		■	
	au delà de 20km en sus des kilomètres, véhicule compris.				
PRSPROVDJF	Prise en charge avant mise en bière nuit, dimanche et jour férié	280,00€		■	
	Applicable de nuit de 20h00 à 08h00 le matin, le dimanche et jour férié, au delà de 20km en sus des kilomètres, véhicule compris.				
REQUIS	REQUISITION : Prise en charge transport de corps	*		■	
REQUISMAJO	REQUISITION : Majoration tarif nuit 21h-6h 50%	*		■	
TSCF20	Forfait Transport avant mise en bière -20 Kms	228,00€		■	
	Tarification de 0 à 20km, véhicule compris.				
TSCF20DJF	Forfait Transport avant mise en bière -20 Kms nuit, dimanche et jour férié	338,00€		■	
	Applicable de nuit de 20h00 à 08h00 le matin, le dimanche et jour férié. Tarification de 0 à 20km, véhicule compris.				
TSCF20DJF1	MV - Forfait transport avant mise en bière	200,00€		■	
PPO - PERSONNEL ET PORTEURS					
BRANCARD01	MV - Brancardiers au transport avant mise en bière	70,00€		■	
BRANCARDIE	1 Brancardier	69,00€		■	
BRANCMAJO	1 Brancardier majoré	99,00€		■	

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES					
AME - AMENAGEMENTS					
002S	Capiton DISCRETION	425,00€		■	
005S	Capiton COQUELICOTS	425,00€		■	
010S	Capiton NATURE	425,00€		■	
014S	Capiton REVES	425,00€		■	
ARANIA	Capiton Arania en satin	209,00€		■	
CAPDIVERS	Capiton divers *Sur commande*	*		■	
CAPELLA	Capiton Capella en coton	129,00€		■	
CROIXHUGUE	Croix Huguenote	29,00€		■	
CROIXINCB	Croix Incinération Bois	18,00€		■	
CROIXINCP	Croix Incinération Plastique	11,50€		■	
CROIXPREST	Croix Prestige laiton	79,00€		■	
CROIXSTYLE	Croix Style Laiton	65,00€		■	
CROIXTRAD	Croix Tradition	42,00€		■	
CROIXTRAD1	Croix Lazare sans Christ	29,00€		■	
CROIXVB	Croix vieux bronze zamac	34,00€		■	
ETOICROISM	Croissant Musulman en bronze	49,00€		■	
LESROSES	Capiton LES ROSES	425,00€		■	
MAJESTA	Capiton Majesta	249,00€		■	
MANES	Capiton Manes en taffetas	79,00€		■	
MELISSE	Capiton Mélissé en coton	249,00€		■	
NATURA	Capiton Natura en coton *Eco responsable certifié 100% naturel*	149,00€		■	
PLAQIDENT	Plaque d'identité supplémentaire gravée	25,00€		■	
ROSEINC	Rose incinération Bois	49,00€		■	
ROSEINC1	Arbre de vie Bois	55,00€		■	
ROSEINH	Rose inhumation zamac	55,00€		■	
SOCIAL	Capiton Social en tafettas Ivoire	52,00€		■	
VABULA	Capiton Vabula en satin	179,00€		■	
CER - CERCUEILS INHUMATION					
AURORA	Cercueil Aurora - 27mm, demi-tombeau, plaquage pin sur peuplier, poignées cordes Mixte *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	1 250,00€	■		
COLORS	Cercueil Tombeau Colors - 22 mm ép, Hêtre Mixte *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.* *Livraison sous 72 heures minimum (jours ouvrés)*	1 950,00€	■		
HORSSERIE	Cercueil sur commande *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	*	■		
PERSONIF01	Cercueil Parisien Personifia - 22 mm en chêne *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.* *Sur commande*	*	■		
PERSONIFIA	Cercueil Parisien Personifia - 22 mm en pin *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.* *Sur commande*	*	■		
PIREE	Cercueil Parisien Pirée - 18mm ép, Pin Brut *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	705,00€	■		
PIREE1	MV - Cercueil Parisien AMIA - 22mm ép, Pin Brut *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	550,00€	■		
PONTIAC	Cercueil Parisien Pontiac - 22mm ép, chêne massif, satiné *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	1 380,00€	■		
PRADE	Cercueil Parisien Prade - 22mm ép, chêne massif, satiné *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	1 240,00€	■		
PUYSAIS	Cercueil Parisien Puysais - 22mm ép, chêne plaqué, satiné *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	980,00€	■		
TAGE	Cercueil Tombeau Tage, 22mm ép, chêne massif, satiné *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	1 650,00€	■		
TAMISE	Cercueil Tombeau Tamise, 22mm ép, érable massif, cérusé *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	1 690,00€	■		
TANAGRA	Cercueil Tombeau Tanagra 22mm ép, Acajou Massif, brillant	1 970,00€	■		

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
CER - CERCUEILS INHUMATION					
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES					
	4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.				
TEILHET	Cercueil Tombeau Teilhet - 22mm ép, chêne massif, satiné *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	1 550,00€	■		
TERREFORT	Cercueil Tombeau Terrefort , 38mm ép, chêne massif, brillant *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	2 450,00€	■		
TERROIR	Cercueil Tombeau Terroir Eco R, 22mm ép, chêne massif, ciré *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	1 572,00€	■		
TOMAN	Cercueil Tombeau Toman 22mm ép, chataignier Massif, satiné *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	1 750,00€	■		
VISOBLANC1	Cercueil Viso Chêne massif Blanc laqué enfant 105 *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	629,00€	■		
VISOBLANC2	Cercueil Viso Chêne massif Blanc laqué enfant 140 *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	679,00€	■		
VISOBLANC3	Cercueil Viso Chêne massif Blanc laqué enfant 160. *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	779,00€	■		
VISOBLANC7	Cercueil Viso Chêne massif Blanc laqué enfant 70 *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	579,00€	■		
VISOCHEN10	Cercueil Viso Chêne massif enfant 105, vernis satiné *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	459,00€	■		
VISOCHEN14	Cercueil Viso Chêne massif enfant 140, vernis satiné *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	499,00€	■		
VISOCHEN70	Cercueil Viso Chêne massif enfant 70, vernis satiné *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	399,00€	■		
VISOPIN105	Cercueil Viso Pin massif enfant 105, vernis satiné *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	379,00€	■		
VISOPIN140	Cercueil Viso Pin, enfant 140 pin massif, vernis satiné *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	419,00€	■		
VISOPIN50	Cercueil Viso Pin, enfant 50 pin massif, vernis satiné *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	199,00€	■		
VISOPIN70	Cercueil Viso Pin, enfant 70 pin massif, vernis satiné *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	339,00€	■		
ZINC	Zinc Hermétique avec Filtre épurateur et Colle *En cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédent six jours, en cas de transport internationnal du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet, le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur devient une prestation règlementairement obligatoire.*	449,00€	■		
ZINCHUBLOT	Zinc Hermétique avec Hublot, Filtre épurateur et Colle *En cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédent six jours, en cas de transport internationnal du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet, le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur devient une prestation règlementairement obligatoire.*	569,00€	■		
H - CERCUEILS CRÉMATION					
AURORA1	Cercueil Aurora - 27mm, demi-tombeau, plaquage pin sur peuplier, poignées cordes Mixte *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	1 250,00€	■		
CERCCOMM	Cercueil sur commande *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	*	■		
COLORS1	Cercueil Tombeau Colors - 22 mm ép, Hêtre Mixte *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.* *Livraison sous 72 heures minimum (jours ouvrés)*	1 950,00€	■		
PARAPHE	Cercueil Parisien Paraphe Crémation - 22mm pin finition ardoise Mixte *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.*	1 040,00€	■		
PERSONIF02	Cercueil Parisien Personifia - 22 mm en chêne *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.* *Sur commande*	*	■		
PERSONIF03	Cercueil Parisien Personifia - 22 mm en pin *4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.* *Sur commande*	*	■		
PIREE2	Cercueil Parisien Pirée - 18mm ép, Pin Brut	705,00€	■		

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
H - CERCUEILS CRÉMATION					
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES					
	4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.				
PIROL	Cercueil Parisien Pirol Crémation - 22mm pin satiné	950,00€	■		
	4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.				
PLANOL	Cercueil Parisien Planol Crémation - 22mm pin cérusé	1 210,00€	■		
	4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.				
TALCE	Cercueil Tombeau Talcé Crémation - 22mm pin satiné	1 170,00€	■		
	4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.				
TELLOS	Cercueil Tombeau Tellos Crémation - 22mm pin cérusé	1 042,00€	■		
	4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.				
TOURNAC	Cercueil Tombeau Tournac Crémation - 22mm pin poignées cordes	1 230,00€	■		
	4 poignées, cuvette étanche et d'une plaque d'identité.				
4 - MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL					
PPO - PERSONNEL ET PORTEURS					
LIVCERCDOM	Livraison du cercueil pour mise en bière	89,00€		■	
	Domicile ou lieux exterieurs à la chambre funéraire				
MEBANTICIP	Employés à la Mise en bière, présentation et fermeture	136,00€		■	
5 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE					
AAD - TRANSPORT APRES MISE EN BIERE 10%					
CHAUFSUPP	Chauffeur supplémentaire au transport après mise en bière	60,00€		■	
	Tarification à l'heure et lorsqu'un deuxième chauffeur est nécessaire.				
FRAISKM	Kilomètres, transport après mise en bière	3,30€		■	
	Applicable pour un transport au delà de 20km, tarification au km. En plus du corbillard				
FRAISKMMAJ	Kilomètres, transport après mise en bière majoré nuit, dimanche et jour férié	5,00€		■	
	Applicable la nuit de 20h à 08h du matin, le dimanche et jour férié. Applicable pour un transport au delà de 20km, tarification au km. En plus du corbillard				
PC	Véhicule funéraire avec chauffeur supplémentaire	163,00€		■	

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
6 - CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE					
AAD - TRANSPORT APRES MISE EN BIERE 10%					
CORBSIMP	Corbillard au service civil local avec chauffeur	166,00€		■	
CORBSIMPR	Corbillard au service religieux local avec chauffeur	166,00€		■	
CORBSIMPR1	MV - Corbillard au service civil avec chauffeur pour inhumation	160,00€		■	
CORBSIMPR2	MV - Corbillard au service civil avec chauffeur pour crémation	200,00€		■	
CERE - CÉRÉMONIE					
HOMMAGE	Hommage Personnalisé (de 30 min. à 1 heure) ou location de salle de cérémonie *Crématorium du Grand Villeneuvois*	120,00€		■	
MAITRE	Maître de cérémonie pour dépôt d'urne *Crématorium du Grand Villeneuvois*	120,00€		■	
PRIVA	Privatisation salle de convivialité (1 heure) *Crématorium du Grand Villeneuvois*	90,00€		■	
FPR - FOURNITURES POUR PRESENTATION					
BENITIER	Bénitier avec goupillon sur socle *Sans supplément*	*		■	
COUSDECO	Coussin pour décoration en velours *Sans supplément*	*		■	
REGISINH	Table et registre de condoléances	35,00€		■	
REGISINH1	Mise à disposition et installation d'équipement pour cérémonie *Sans supplément*	*		■	
REGISTRE	Registre de Condoléances	18,00€		■	
PPO - PERSONNEL ET PORTEURS					
MAITCERC01	1 Maitre de cérémonie au service religieux pour crémation	150,00€		■	
MAITCERCRE	1 Maitre de cérémonie au service religieux pour l'inhumation	160,00€		■	
MAITCRECIV	1 Maitre de cérémonie au service civil pour l'inhumation	130,00€		■	
PORTCONR	1 Porteur au convoi service religieux	50,00€		■	
PORTCONR2	1 Porteur au convoi service religieux - crémation	110,00€		■	
PORTDEPC	1 Porteur au départ du domicile ou lieux exterieures	73,00€		■	

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
7A - INHUMATION					
CAV - CAVEAU					
150CASE	Inter béton double 2 places	858,00€		■	
150FERM	Dalette béton de fermeture cuve double	41,00€		■	
150FOND	Fond béton double 2 places	998,00€		■	
150JEUDAL	Etagère béton cuve double	52,00€		■	
150PLAFFR	Plafond béton double 2 places ouverture frontale	1 000,00€		■	
150PLAFOND	Plafond béton double 2 places ouverture dessus	1 000,00€		■	
1PLACE20	Cuve 1 place Hauteur 20 cm *modèle 160 OD 20*	*		■	
1PLACE45	Cuve 1 place Hauteur 45 cm *modèle 160 OD 45*	*		■	
1PLACE70	Cuve 1 place Hauteur 70 cm *modèle 160 OFP 70*	*		■	
2PLACE20	Cuve 2 places simples Hauteur 20 cm *modèle 160 OD 20*	*		■	
2PLACE45	Cuve 2 places simples Hauteur 45 cm *modèle 160 OD 45*	*		■	
2PLACE70	Cuve 2 places simples Hauteur 70 cm *modèle 160 OFP 70*	*		■	
2PLACED20	Cuve 2 places doubles Hauteur 20 cm *modèle 200 SRT 20*	*		■	
2PLACED45	Cuve 2 places doubles Hauteur 45 cm *modèle 200 SRT 45*	*		■	
2PLACED70	Cuve 2 places doubles Hauteur 70 cm *modèle 200 OFP 70*	*		■	
3PLACE20	Cuve 3 places simples Hauteur 20 cm *modèle 160 OD 20*	*		■	
3PLACE45	Cuve 3 places simples Hauteur 45 cm *modèle 160 OD 45*	*		■	
3PLACE70	Cuve 3 places simples Hauteur 70 cm *modèle 160 OFP 70*	*		■	
4PLACE20	Cuve 4 places doubles Hauteur 20 cm *modèle 200 SRT 20*	*		■	
4PLACE45	Cuve 4 places doubles Hauteur 45 cm *modèle 200 SRT 45*	*		■	
4PLACE70	Cuve 4 places doubles Hauteur 70 cm *modèle 200 OFP 70*	*		■	
6PLACE45	Cuve 6 places doubles Hauteur 45 cm *modèle 200 SRT 45*	*		■	
6PLACE70	Cuve 6 places doubles Hauteur 70 cm *modèle 200 OFP 70*	*		■	
96CASE55	Inter béton simple 1 place	562,00€		■	
96FERM	Dalette béton de fermeture cuve simple	34,00€		■	
96FOND	Fond béton simple 1 place	569,00€		■	
96JEUDAL	Etagère béton cuve simple	34,00€		■	
96PLAF	Plafond rehausse béton simple 1/2 place ht 40	398,00€		■	
CADR100	Fourniture d'un Cadre beton (200X100x20h)	530,52€		■	
CAVURNE4	Cavurne 4 places béton avec couvercle	480,00€		■	
CAVURNE6	Cavurne 6 places béton avec couvercle	690,00€		■	
PLAF96	Plafond béton simple 1 place ouverture frontale	900,00€		■	
PLAF97	Plafond béton simple 1 place ouverture dessus	562,00€		■	
PORTE100	Porte béton cuve simple	60,00€		■	
PORTE150	Porte béton cuve double	80,00€		■	
SEMELLE1	Semelle béton 200 x 100 x 12h	249,55€		■	
TAMP	Fourniture d'un Dalle beton (200x100x5)	330,00€		■	
CER - CERCUEILS INHUMATION					
ENVELOPPIN	Reliquaire Pin 170 brut exhumation *Rendu nécessaire par l'exhumation lorsque le cercueil est détérioré.*	339,00€		■	
RELIQBB12	Reliquaire Bois blanc 1,20 m *Rendu nécessaire par l'exhumation lorsque le cercueil est détérioré.*	179,00€		■	

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
CER - CERCUEILS INHUMATION					
7A - INHUMATION					
RELIQBB15	Reliquaire Bois blanc 1,50 m *Rendu nécessaire par l'exhumation lorsque le cercueil est détérioré.*	229,00€		■	
RELIQBB6	Reliquaire Bois blanc 0,60 m *Rendu nécessaire par l'exhumation lorsque le cercueil est détérioré.*	129,00€		■	
RELIQBB8	Reliquaire Bois blanc 0,80 m *Rendu nécessaire par l'exhumation lorsque le cercueil est détérioré.*	149,00€		■	
RELIQPLAS1	Reliquaire Plastique 0,77 m *Dim : 38 x 77 x 25* *Rendu nécessaire par l'exhumation lorsque le cercueil est détérioré.*	149,00€		■	
RELIQPLAS2	Reliquaire Plastique 1,00 m *Dim : 41 x 100 x 26* *Rendu nécessaire par l'exhumation lorsque le cercueil est détérioré.*	199,00€		■	
RELIQZINC	Reliquaire Zinc 0,60 m *Rendu nécessaire par l'exhumation lorsque le cercueil est détérioré.*	74,50€		■	
CONCESSION - CONCESSION SITE CINERAIRE					
CONCESSI01	Concession case de columbarium 2 urnes 30 ans *Crématorium du Grand Villeneuvois*	800,00€		■	
CONCESSI02	Concession case de columbarium 4 urnes 15 ans *Crématorium du Grand Villeneuvois*	550,00€		■	
CONCESSI03	Concession case de columbarium 4 urnes 30 ans *Crématorium du Grand Villeneuvois*	900,00€		■	
CONCESSI04	Concession pleine terre nue - 1m2 15 ans *Crématorium du Grand Villeneuvois*	216,00€		■	
CONCESSI05	Concession pleine terre nue - 1m2 30 ans *Crématorium du Grand Villeneuvois*	432,00€		■	
CONCESSI06	Concession pleine terre "Rosier du souvenir" 1m2 15 ans *Crématorium du Grand Villeneuvois*	276,00€		■	
CONCESSI07	Concession pleine terre "Rosier du souvenir" 1m2 30 ans *Crématorium du Grand Villeneuvois*	492,00€		■	
CONCESSI08	Concession cavurne 4 places nue - 1m2 15 ans *Crématorium du Grand Villeneuvois*	696,00€		■	
CONCESSI09	Concession cavurne 4 places nue - 1m2 30 ans *Crématorium du Grand Villeneuvois*	912,00€		■	
CONCESSION	Concession case de columbarium 2 urnes 15 ans *Crématorium du Grand Villeneuvois*	450,00€		■	
GRA - GRAVURE en ATELIER					
AAK	Redorure et Nettoyage de Plaque	*		■	
ARTHT	Prestations Exonnérées de TVA *Article 261 du CGI, qui exonnère de TVA, les travaux de constructions et entretiens des monuments de cimetières ou sépultures effectués pour les collectivités ou associations.*	*		■	
DEMONTAGE	Dépose et repose Stèle rayon 15 km pour gravure en atelier	265,00€		■	
FOURNDIVER	Fournitures diverses	*		■	
GRANA60	Gravure Relief / Sablée - Lettres moins de 3 cm de - 60 Caractères *Tarif à la lettre*	3,55€		■	
GRAOR60	Gravure Or - Lettres moins de 3 cm -120 Caractères *Tarif à la lettre*	4,60€		■	
GRAOR61	Gravure Or - Lettres moins de 3 cm -200 Caractères *Tarif à la lettre*	3,60€		■	
GRAOR62	Gravure Or - Lettres moins de 3 cm -300 Caractères *Tarif à la lettre*	2,80€		■	
GRAOR63	Gravure Or - Lettres moins de 3 cm +300 Caractères *Tarif à la lettre*	2,50€		■	
GRAPE60	Gravure Peinture - Lettres moins de 3 cm + de 60 Caractères *Tarif à la lettre*	3,10€		■	
GRAPINA1	Gravure Relief / Sablée - Lettres moins de 3 cm de + 60 Caractères *Tarif à la lettre*	2,55€		■	
GRAPIOR1	Gravure Relief / Sablée - Lettres plus de 3 cm de - 60 Caractères *Tarif à la lettre*	4,55€		■	
GRAPIOR2	Gravure Or - Lettres plus de 3 cm de - 60 Caractères	10,50€		■	

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
GRA - GRAVURE en ATELIER					
7A - INHUMATION					
	Tarif à la lettre				
GRAPIPE1	Gravure Peinture - Lettres plus de 3 cm - de 60 Caractères	5,60€		■	
	Tarif à la lettre				
GRAPIPE2	Gravure Peinture - Lettres moins de 3 cm - de 60 Caractères	4,10€		■	
	Tarif à la lettre				
GRAVEXP	Gravure express 72H	50,00€		■	
GRAVOR	Gravure Or - Lettres moins de 3 cm de - 60 Caractères	5,60€		■	
	Tarif à la lettre				
GRAVSTEL	Forfait gravure de stèle sur monument funéraire	380,00€		■	
GRAVSTEL1	Forfait gravure de stèle sur monument cinéraire	280,00€		■	
GRAVURE	Gravure Relief / Sablée - 1 Motif moins de 20 cm sur plaque	40,00€		■	
GRAVURE1	Gravure Or - 1 Motif moins de 20 cm sur plaque	90,00€		■	
GRAVURE2	Gravure Peinture - 1 Motif plus de 20 cm sur stèle ou grande plaque (30x40)	140,00€		■	
GRAVURE3	Gravure Relief / Sablée - 1 Motif plus de 20 cm sur stèle ou grande plaque (30x40)	120,00€		■	
GRAVURE4	Gravure Peinture - 1 Motif moins de 20 cm sur plaque	60,00€		■	
GRAVURE5	Gravure Or - 1 Motif plus de 20 cm sur stèle ou grande plaque (30x40)	180,00€		■	
GRAVURE6	Motif hors catalogue	*		■	
GRAVURE7	Gravure Peinture - Lettres plus de 3 cm + de 60 Caractères	4,60€		■	
	Tarif à la lettre				
GRAVURE8	Gravure Relief / Sablée - Lettres plus de 3 cm de + 60 Caractères	3,55€		■	
	Tarif à la lettre				
GRAVURIN01	Gravure Or - Lettres plus de 3 cm de + 60 Caractères	9,00€		■	
	Tarif à la lettre				
GRAVURINIT	Gravure d'Initiales	25,00€		■	
MARBR15X20	Plaque Marbre 15x20	80,00€		■	
MARBR20X30	Plaque Marbre 20x30	100,00€		■	
MARBR30X40	Plaque Marbre 30x40	140,00€		■	
PLAQ15X20	Plaque granit 15x20 Noir Fin - Noir Afrique	65,00€		■	
PLAQ20X30	Plaque granit 20x30 Noir Fin - Noir Afrique	80,00€		■	
PLAQ30X40	Plaque granit 30x40 Noir Fin - Noir Afrique	110,00€		■	
PLAQDECOUP	Plaque granit à la découpe au m² bord non polis 2cm d'épaisseur (minimum 50€/plaque)	1 200,00€		■	
POSE1	Déplacement et pose de plaque rayon 15kms	80,00€		■	
POSE2	Déplacement et pose de plaque de 15 à 30kms	110,00€		■	
SOCLE	Fabrication de socle granit avec équerres pour plaque	100,00€		■	
SUPP	Forfait polissage chants	65,00€		■	
MARCREM - MARBRERIE CREMATORIUM					
FEUILLE	Gravure Feuille commémorative *(Gravure : nom, prénom,nom de jeune fille, année de naissance, année de décès)* *Crématorium du Grand Villeneuvois*	120,00€		■	
FPGMCINE	Fourniture, Pose, Gravure d'un monument cinéraire *Crématorium du Grand Villeneuvois*	*		■	
GRAVCOL	Gravure porte de columbarium *(Gravure : nom, prénom,nom de jeune fille, année de naissance, année de décès)* *Crématorium du Grand Villeneuvois*	120,00€		■	
OFCOLUM3	Dépose et Repose de monument Cinéraire *Crématorium du Grand Villeneuvois*	200,00€		■	
PLAQUECREM	Gravure Plaque commémorative 20x15x2 cm (fixée sur le mur du jardin du souvenir) *(Gravure : nom, prénom,nom de jeune fille, année de naissance, année de décès)* *Crématorium du Grand Villeneuvois*	120,00€		■	
MON - MONUMENT					
1866	Poignée Bronze *Ref : 1866, Dimension : 17 x 16 cm*	129,00€		■	
2350	Poignée Bronze *Ref : 2350, Diam : 11 cm*	169,00€		■	
2366	Poignée Bronze *Ref : 2366, Diam : 8 cm*	129,00€		■	
2739	Poignée Bronze *Ref : 2739, Dimension : 13 x 14 cm*	109,00€		■	

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
MON - MONUMENT					
7A - INHUMATION					
AVST	STELE ARBRE DE VIE	949,00€		■	
DALLGR	Tombale granit	*		■	
JARDIN	Jardinière granit	*		■	
MONCINE	Monument Cinéraire granit	*		■	
MONUMENT	Monument funéraire granit	*		■	
PLINTHE	Plinthe granit	*		■	
PORTEGR	Porte granit	*		■	
SEMLLE	Semelle granit	*		■	
STELE	Stèle granit	*		■	
TROTTOIR	Trottoir granit	*		■	
VALUE	Plus value granit	*		■	
VASEG	Vase granit	*		■	
PPO - PERSONNEL ET PORTEURS					
MAITCERS01	1 Personnel à l'inhumation avec service religieux	110,00€	■		
MAJO	Majoration du personnel pour obsèques le samedi	240,00€		■	
	Sous réserve de disponibilité et en accord avec la mairie concernée.				
	Applicable pour l'ensemble du personnel à l'inhumation en sus du prix obligatoire.				
PORTCONC1	MV - 4 Personnels à l'inhumation	190,00€	■		
PORTCONR1	1 Personnel à l'inhumation service civil	145,00€	■		
PORTRANS	1 Porteur au transfert exhumation	63,00€		■	
TRC - TRAVAUX DE CIMETIERE					
BARRES	Fourniture et pose de barres	170,00€		■	
CREUS150	Creusement et comblement de tombe 1,50 m (1place)	604,00€	■		
CREUS151	Creusement et comblement de tombe 1,50 m (1place) à la main	936,00€	■		
	Appliqué uniquement lorsque l'emplacement n'est pas accessible				
CREUS152	MV - Creusement et comblement de tombe 1,50 m	500,00€	■		
CREUS200	Creusement et comblement de tombe 2,00 m (2 places)	780,00€	■		
CREUS201	Creusement et comblement de tombe 2,00 m (2 places) à la main	1 144,00€	■		
	Appliqué uniquement lorsque l'emplacement n'est pas accessible				
DESINFEC	Tenues spéciales pour exhumation et désinfection	58,00€		■	
DRMONUSP	Dépose repose monument sur tombe	572,00€		■	
EAU	Puisement d'eau dans le caveau, évacuation et traitement	188,00€		■	
EVACUATION	Evacuation et Traitement des bois et débris après réduction	167,00€		■	
EXHUM	1 Exhumation et transfert de corps	*		■	
	Tarification par corps				
EXHUM1C	1 Exhumation et réduction de corps	159,00€		■	
	Tarification par corps				
FERMCAVNEU	Fermeture caveau neuf	312,00€	■		
NETTOYAGE	Nettoyage interieur du caveau après réduction	208,00€		■	
NETTOYAGE2	Travaux à l'interieur du caveau	*		■	
OFDEPOT	Ouverture fermeture de dépositoire communal	229,00€		■	
OFMONU2	Ouverture fermeture caveau porte enterrée	572,00€	■		
	Sous réserve de travaux, de pose de barres et puisement d'eau ()*				
OFMONUSP	Ouverture fermeture de caveau porte en façade	364,00€	■		
	Sous réserve de travaux, de pose de barres et puisement d'eau ()*				
OFMONUTB	Ouverture fermeture monument à tombale	572,00€	■		
	Sous réserve de travaux, de pose de barres et puisement d'eau ()*				
PORTE	Fourniture d'une porte	*		■	
REMARQPBP	Croix ou piquet de remarque provisoire en bois avec plaque gravée	115,00€		■	
REMBLAIS	Remblais terre et nivellement tombes	*		■	
VOLIGE	Fourniture de voliges dans le caveau	52,00€		■	
TRM - TRAVAUX MARBRERIE					
CEINT130D	Ceinture Béton 100 cm Caveau double	800,00€		■	
CEINT130S	Ceinture Béton 100 cm Caveau simple	500,00€		■	
CEINT140D	Ceinture Béton 140 cm Caveau double	1 100,00€		■	
CEINT140S	Ceinture Béton 140 cm Caveau simple	700,00€		■	

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
TRM - TRAVAUX MARBRERIE					
7A - INHUMATION					
CEINT180D	Ceinture Béton 160 cm Caveau double	1 200,00€		■	
CEINT180S	Ceinture Béton 160 cm Caveau simple	750,00€		■	
CEINT70D	Ceinture Béton 40 cm Caveau double	400,00€		■	
CEINT70S	Ceinture Béton 40 cm Caveau simple	250,00€		■	
CEINT80D	Ceinture Béton 80 cm Caveau double	700,00€		■	
CEINT80S	Ceinture Béton 80 cm Caveau simple	420,00€		■	
CRE130D	Creusement Terrassement de 100 cm et évacuation terre caveau double	719,00€		■	
CRE130S	Creusement Terrassement de 100 cm et évacuation terre caveau simple	553,00€		■	
CRE140D	Creusement Terrassement de 140 cm et évacuation terre caveau double	919,00€		■	
CRE140S	Creusement Terrassement de 140 cm et évacuation terre caveau simple	660,00€		■	
CRE180D	Creusement Terrassement de 160 cm et évacuation terre caveau double	988,00€		■	
CRE180S	Creusement Terrassement de 160 cm et évacuation terre caveau simple	758,00€		■	
CRE20D	Fouille Terrassement de 40 cm et évacuation terre caveau double	580,00€		■	
CRE20S	Fouille Terrassement de 40 cm et évacuation terre caveau simple	420,00€		■	
CRE70D	Creusement Terrassement de 40 cm et évacuation terre caveau double	498,00€		■	
CRE70S	Creusement Terrassement de 40 cm et évacuation terre caveau simple	358,00€		■	
CRE80D	Creusement Terrassement de 80 cm et évacuation terre caveau double	662,00€		■	
CRE80S	Creusement Terrassement de 80 cm et évacuation terre caveau simple	460,00€		■	
DEPCASS	Dépose et casse d'un monument	204,70€		■	
DTCIME	Déplacement technicien cimetière rayon 15kms	80,00€		■	
HOUSSEEXH	Housse d'exhumation ou/et de transfert	125,00€		■	
POSEMON	Main d'oeuvre pour pose de monument FUNERAIRE granit 2x1	300,00€		■	
POSEMONDB	Main d'oeuvre pose de monument granit caveau double bas	1 003,30€		■	
POSEMONDH	Main d'oeuvre pose de monument granit caveau double haut	1 204,00€		■	
POSEMONSB	Main d'oeuvre pose de monument granit caveau simple bas	903,00€		■	
POSEMONSH	Main d'oeuvre pose de monument granit caveau simple haut	1 003,30€		■	
POSEMONU	Main d'oeuvre, transport, pose de granit, fixation, jointage	*		■	
POSEMONU1	Main d'oeuvre pour pose de monument CINERAIRE granit	200,00€		■	
POSEMONU2	Main d'oeuvre pour pose de monument CINERAIRE granit avec semelles	300,00€		■	
POSEURG	Pose de cuve en urgence rayon 15km *Applicable lors d'une pose de cuve en urgence pour les obsèques.*	500,00€		■	
READALD	Réalisation d'une dalle beton de fond double	662,00€		■	
READALS	Réalisation d'une dalle beton de fond simple	467,00€		■	
SEMCIMDOU	Semelle en ciment double	*		■	
SEMCIMSIM	Semelle en ciment simple	*		■	
SEMELLE	Fourniture et pose d'une semelle beton	*		■	
TRAV	Travaux divers Main d'oeuvre	*		■	

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
7B - CRÉMATION					
AAD - TRANSPORT APRES MISE EN BIERE 10%					
TRSURNE	Transport d'urne contenant les cendres	97,00€		■	
CERE - CÉRÉMONIE					
DISPERSION	Dispersion au puits du souvenir *Crématorium du Grand Villeneuvois*	72,00€	■		
CREMA - CREMATION					
CREMA1	Crémation Cercueil Pin Adulte *Crématorium du Grand Villeneuvois*	795,00€	■		
CREMA2	Crémation Cercueil Chêne, carton, agglo Adulte *Crématorium du Grand Villeneuvois*	930,00€	■		
CREMA3	Crémation Cercueil Enfant (moins de 15 ans) *Crématorium du Grand Villeneuvois*	378,00€	■		
CREMA4	Crémation Cercueil foetus (mort-né) *Non soumise à tarification* *Crématorium du Grand Villeneuvois*	*	■		
CREMA5	Crémation exhumation caissette *Crématorium du Grand Villeneuvois*	566,00€		■	
CREMA6	Crémation exhumation cercueil pin > 5 ans *Crématorium du Grand Villeneuvois*	566,00€		■	
CREMA7	Crémation exhumation cercueil pin < 5 ans *Crématorium du Grand Villeneuvois*	756,00€		■	
CREMA8	MV - Crémation Cercueil personne dépourvue de ressource *Non soumise à tarification* *Crématorium du Grand Villeneuvois*	*	■		
MAJCREMA	Majoration crémation (Samedi, Dimanche, Jours fériés et Hors horaires) *Crématorium du Grand Villeneuvois* *Sous réserve de l'accord du crématorium*	140,00€		■	
DEPOT - DEPOT URNE					
DEPOT1	Conservation temporaire de l'urne *Crématorium du Grand Villeneuvois* *Tarification au trimestre, 1er trimestre gratuit. En attente de la décision de la famille.*	36,00€		■	
MARCREM - MARBRERIE CREMATORIUM					
OFCOLUM2	Ouverture fermeture Case Columbarium *Crématorium du Grand Villeneuvois*	90,00€	■		
OFCONCE	Creusement sur Concession *Crématorium du Grand Villeneuvois*	90,00€	■		
OFCONCSC	Ouverture fermeture Cavurne *Crématorium du Grand Villeneuvois*	90,00€	■		
PPO - PERSONNEL ET PORTEURS					
EMPDISPER	MV - Personnel pour dispersion des cendres ou inhumation de l'urne	80,00€	■		
MAITCERC1C	1 Personnel pour dépot d'urne ou dispersion des cendres	146,00€	■		
MAITCERSCI	1 Personnel à la crémation	175,00€	■		
PORTCONC2	MV - 1 Personnel à la crémation	80,00€	■		
TRC - TRAVAUX DE CIMETIERE					
OFCINER	Ouverture fermeture de Cinéraire	208,00€	■		
OFCOLUM	Ouverture fermeture de Case Columbarium	115,00€	■		
OFTDURNE	Creusement tombe pour dépôt d'urne	125,00€	■		
URN - URNES					
0069	URNE	148,00€	■		
0070.JAUNE	URNE	149,00€	■		
0071	URNE	120,00€	■		
0075.FEUIL	URNE	149,00€	■		
0075FEUIL	Urne Feuille	149,00€	■		
0075U	URNE POEME	149,00€	■		
00D	URNE LABRADOR	299,00€	■		
00E	URNE HIMALAYA	250,00€	■		
00F	URNE NOIR	250,00€	■		

*	sur devis

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
URN - URNES					
7B - CRÉMATION					
00G	URNE PARADISIO	250,00€	■		
00H	URNE TARN	250,00€	■		
00M	Urne Mass blue	250,00€	■		
075	URNE	148,00€	■		
1500	URNE	252,00€	■		
1614	URNE ETAIN	195,00€	■		
1663	URNE	189,00€	■		
1728	URNE GRANIT	250,00€	■		
20614	URNE	122,00€	■		
2191	URNE	195,00€	■		
26514	Urne	85,00€	■		
26558	Urne	125,00€	■		
30274	URNE	339,00€	■		
30601	URNE	216,00€	■		
30601P	URNE	54,00€	■		
30759	URNE	69,00€	■		
30759B	URNE	257,00€	■		
30759R	URNE	257,00€	■		
30770	URNE	55,00€	■		
30774	URNE	209,00€	■		
30775	URNE	122,00€	■		
30859	URNE	257,00€	■		
30968	URNE	230,00€	■		
31450	URNE	230,00€	■		
31623	URNE	338,00€	■		
33F	Urne métal Arum	185,00€	■		
385	URNE	203,00€	■		
5800	URNE METAL	115,00€	■		
704/A	URNE ALU AMBRE	73,00€	■		
705/A	URNE ALU CHOCOLAT	73,00€	■		
706/A	URNE ALU LILAS	73,00€	■		
707/A	URNE ALU CHAMPAGNE	73,00€	■		
708/A	URNE ALU ROSE	73,00€	■		
709/A	URNE ALU RUBIS	73,00€	■		
712/A	URNE ALU EMERAUDE	73,00€	■		
ALBA1752	URNE	230,00€	■		
ALBALCF	ALBALCF	195,83€	■		
ALBONEAUBE	URNE ALU	73,00€	■		
ALBONEBLEU	URNE ALU	73,00€	■		
ALBONENOIR	URNE ALBONE NOIR	73,00€	■		
ALBONEROUG	URNE ALU	73,00€	■		
ALUMAT	URNE ALUMINIUM	73,00€	■		
AR55366	URNE LYSTIS	73,00€	■		
AR55378	URNE ALBONE AUBERGINE	73,00€	■		
AR55379	URNE ALBONE	73,00€	■		
AR674	URNE CARTON	49,00€	■		
AR67839	URNE ALU GRISE	73,00€	■		
ARCTIQUE	URNE	125,00€	■		
ARTIQUE	ARTIQUE GLOSSY	165,00€	■		
ATLAS	Urne Atlas	159,00€	■		
BM01	URNE	145,00€	■		
BOIS	URNE / BOIS	139,00€	■		
BOISCHENE	URNE EN BOIS CHENE	259,00€	■		
BOISNOYER	URNE BOIS NOYER	259,00€	■		
BRISSA9508	URNE	239,00€	■		
BRISSAC	URNE BRISSAC	251,00€	■		
CAGTUBE	URNE CARTON	49,00€	■		
CINEA	URNE RESINE	136,00€	■		
CL02	COEUR CINERAIRE	45,00€	■		

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
URN - URNES					
7B - CRÉMATION					
CL09	URNE	51,00€	■		
CORTO	URNE	251,00€	■		
DARIA	URNE	199,00€	■		
DARIUSRED	URNE	88,00€	■		
DISPER	mise a disposition du disperseur	30,10€	■		
DOMA	Urne	109,00€	■		
DOMAC	DOMAC CREME	146,00€	■		
ECO-URNE2	MV - Fourniture d'une urne avec sa plaque	49,00€	■		
ELIO282	URNE	210,00€	■		
ENFANT	URNE	149,00€	■		
EPHEMERE	URNE	165,00€	■		
FLEURCOTON	URNE	165,00€	■		
FSBLUE	FSBLUE	238,00€	■		
FSCOCONUT	FSCOCONUT	252,00€	■		
FSGLASS	FSGLASS	335,00€	■		
FSLITTLE	FSLITTLE	209,00€	■		
FSP600	URNE METAL FSP600	187,00€	■		
FSWAVE	FSWAVE	238,00€	■		
FUA01	URNE	176,00€	■		
FUA08	URNE	103,00€	■		
FUB01	URNE	104,00€	■		
FUB02	URNE	103,00€	■		
FUB04	URNE	103,00€	■		
FUB06	URNE	157,00€	■		
FUB11	URNE	84,00€	■		
FUB12	URNE	92,00€	■		
FUB13	URNE	75,00€	■		
FUB15/16	URNE	162,00€	■		
FUC20AC	URNE	365,00€	■		
FUC25/26	URNE	157,00€	■		
FUC29/30	URNE	209,00€	■		
FUCMULTI	URNE	176,00€	■		
FUE01	URNE	114,00€	■		
FUE11	URNE	125,00€	■		
FUL01/02	URNE	195,00€	■		
FUL12	URNE	179,00€	■		
FUL13	URNE	187,00€	■		
FULPAP/COL	URNE	195,00€	■		
FUP02	URNE	179,00€	■		
FUP03	URNE	254,00€	■		
FUY20	URNE	44,00€	■		
GRANIT	URNE GRANIT NOIR	199,00€	■		
GREY	GREY VERNIS	165,00€	■		
ILDA	URNE ALU	179,00€	■		
ILLUSION	URNE ILLUSION	160,00€	■		
INOXARGENT	URNE INOX ARGENT	389,00€	■		
INOXCHAM	URNE INOX CHAMPAGNE	359,00€	■		
INOXGOUTTE	URNE INOX EFFET GOUTTE	420,00€	■		
INOXSATURN	URNE INOX COULEUR	420,00€	■		
IPSUM ARGE	URNE RESINE	129,00€	■		
IPSUM BRON	URNE RESINE	129,00€	■		
KL01	URNE	35,00€	■		
KL02	URNE CINERAIRE	39,00€	■		
KL03	URNE	35,00€	■		
KL09	URNE	32,00€	■		
KS43	URNE	95,00€	■		
LAGOS	URNE LAGOS ARGENT	218,00€	■		
LAGOS1	URNE LAITON LAGOS LCF	268,00€	■		
LIPS	URNE ENFANT	149,00€	■		

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
URN - URNES					
7B - CRÉMATION					
LYSTISBLAN	URNE ALU	73,00€	■		
LYSTISBLEU	URNE LYSTIS BLEUE	73,00€	■		
LYSTISROUG	URNES ALU ROUGE	73,00€	■		
LYSTISVERT	URNE ALU VERTE	73,00€	■		
MER2	URNE IMMERSIBLE	189,00€	■		
MIROIR	URNE MIROIR	175,00€	■		
MORENA	URNE RESINE	147,00€	■		
NYMPHEAV	URNE	160,00€	■		
ORCHIDEES	URNE	49,00€	■		
P401	URNE	284,00€	■		
P402	URNE	284,00€	■		
P414	URNE	268,00€	■		
P602	URNE	152,00€	■		
P605	URNE	152,00€	■		
P608	URNE	152,00€	■		
RAVENNA	URNE	145,00€	■		
RENAISSANC	URNE	165,00€	■		
RIVIERA	URNE	227,00€	■		
ROMAS	URNE	214,00€	■		
ROMASLCF	ROMASLCF	243,00€	■		
RONDEFLEUR	URNE	155,00€	■		
ROSALCF	URNE LAITON ROSA LCF	268,00€	■		
ROYAL	URNE ROYAL	255,00€	■		
ROYALLCF	ROYALLCF	259,00€	■		
RUBY	RUBY VERNIS	165,00€	■		
SAMSARA	URNE	144,00€	■		
SFSWEET	SFSWEET	238,00€	■		
SPIRALE	URNE SPIRALE	165,00€	■		
SU1728	URNE GRANIT	250,00€	■		
SU178	URNE GRANIT	199,00€	■		
SYLVA	URNE	154,00€	■		
TOSCA	URNE TOSCA	163,00€	■		
U00052	Urne Solaris Blanc Mat	375,00€	■		
U00053	Urne Anthracite Brut	375,00€	■		
U00062	Urne Solaris Bleu de Sèvres	479,00€	■		
U15	URNE GRANIT	250,00€	■		
UB175260	URNE	209,00€	■		
UB175270	URNE	250,00€	■		
UBIO5	URNE BIODEGRADABLE	215,00€	■		
UBIO7	URNE	259,00€	■		
UBIO8	URNE BIODEGRADABLE	250,00€	■		
UBM4	URNE IMMERSIBLE	135,00€	■		
UCARARB	URNE	49,00€	■		
UCARARC	URNE	49,00€	■		
UCARCO	URNE	49,00€	■		
UCARFOR	URNE	49,00€	■		
UCL9/12	URNE	171,00€	■		
UCLCOQ	URNE	135,00€	■		
UCLGRISURN	URNE	122,00€	■		
UCLNOIR	URNE	119,00€	■		
UCLNOIR/BL	URNE	114,00€	■		
UCT1	URNE	25,00€	■		
UCT1.X	URNE EN CARTON	49,00€	■		
UCT10	URNE	25,00€	■		
UCT11	URNE	25,00€	■		
UCT11.X	URNE EN CARTON	49,00€	■		
UCT12	URNE	25,00€	■		
UCT14	URNE	25,00€	■		
UCT14.X	URNE EN CARTON	49,00€	■		

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
URN - URNES					
7B - CRÉMATION					
UCT15.X	URNE EN CARTON	49,00€	■		
UCT16.X	URNE EN CARTON	49,00€	■		
UCT17	URNE	25,00€	■		
UCT2	URNE	25,00€	■		
UCT5	URNE	49,00€	■		
UCT5.X	URNE EN CARTON	49,00€	■		
UCT6	URNE	49,00€	■		
UCT6.X	URNE EN CARTON	49,00€	■		
UCT7	URNE	25,00€	■		
UCT7.X	URNE EN CARTON	49,00€	■		
UCT9	URNE	25,00€	■		
UE01	URNE	80,00€	■		
UE02	URNE	80,00€	■		
UL01	URNE	174,00€	■		
UL02	URNE	178,00€	■		
UL02METAL	Urne	172,00€	■		
UL03	URNE	193,00€	■		
UL04	URNE	212,00€	■		
UL04ZK	URNE	175,00€	■		
UL05FEUIL	Urne	190,00€	■		
UL09	URNE	107,00€	■		
UL13	URNE	123,00€	■		
UL14	URNE	30,00€	■		
UL16	URNE	174,00€	■		
UL17	URNE	174,00€	■		
UL19	URNE	85,00€	■		
UL20	URNE	190,00€	■		
UL22	URNE	123,00€	■		
UL23	URNE	179,00€	■		
UL26	URNE	174,00€	■		
UL27	URNE	183,00€	■		
UL28	URNE	168,00€	■		
UL31BLEU	Urne	192,00€	■		
UL32	URNE	129,00€	■		
UL33	URNE	129,00€	■		
UL35	URNE	129,00€	■		
UP10	URNE	170,00€	■		
UP10.B	URNE	154,00€	■		
UP10BLEU	URNE	153,00€	■		
UP11	URNE	170,00€	■		
UP11.V	URNE	154,00€	■		
UP12	URNE	170,00€	■		
UP12.R	URNE	154,00€	■		
UP13	URNE	170,00€	■		
UP13NOIR	URNE	153,00€	■		
UP14	URNE	168,00€	■		
UP14.B	URNE	157,00€	■		
UP15	URNE	168,00€	■		
URBOISCHEN	URNE BOIS	200,00€	■		
URCLAS	URNE	250,00€	■		
URLANTA	URNE LANTANA	299,00€	■		
URNE1	Urne en stock	220,00€	■		
URNE10	Urne en stock	208,00€	■		
URNE102	Urne en stock	113,00€	■		
URNE121	Urne en stock	255,00€	■		
URNE131	Urne en stock	247,00€	■		
URNE137	Urne en stock	255,00€	■		
URNE14	Urne en stock	182,00€	■		
URNE140	Urne en stock	257,00€	■		

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
URN - URNES					
7B - CRÉMATION					
URNE147	Urne en stock	223,00€	■		
URNE149	Urne en stock	257,00€	■		
URNE15	Urne en stock	221,00€	■		
URNE156	Urne en stock	390,00€	■		
URNE16	Urne	125,00€	■		
URNE17	Urne en stock	115,00€	■		
URNE18	URNE COUSSIN	69,00€	■		
URNE2	Urne en stock	250,00€	■		
URNE20	Urne en stock	328,00€	■		
URNE22	Urne en stock	79,00€	■		
URNE3	Urne en stock	219,00€	■		
URNE33	Urne en stock	251,00€	■		
URNE4	Urne en stock	101,00€	■		
URNE40	Urne en stock	73,00€	■		
URNE53	Urne en stock	325,00€	■		
URNEBOIS	Urne bois	376,00€	■		
URNEBOITE	URNE BOITE BIODEGRADABLE	75,00€	■		
URNED	Urne sur commande	*	■		
URNEGELA	URNE SOLUBLE	127,00€	■		
URNEINOX	URNE INOX	430,00€	■		
URNELAB	URNE LABRADOR	299,00€	■		
URNELCF	URNE LCF	250,00€	■		
URNELCFB	URNE LCF LABRADOR	299,00€	■		
URNEMARBRE	urne en marbre	299,00€	■		
URNEMARRON	URNE GOUTTE D'EAU MARRON	120,00€	■		
URNESPERSO	URNE PERSONIFIA	270,00€	■		
URNETUBE	URNE TUBE	49,00€	■		
URNEXENT	URNE SOLUBLE	150,00€	■		
URNEXENTC	URNE CERAMIQUE	105,00€	■		
URTARN	URNE TARN	250,00€	■		
US111	URNE	225,00€	■		
US112	URNE	246,00€	■		
US116	URNE	199,00€	■		
US118	URNE	192,00€	■		
US13.M	URNE	165,00€	■		
US16	URNE	153,00€	■		
US17	URNE PIERRE	250,00€	■		
US33	URNE	162,00€	■		
US33OR	URNE	164,00€	■		
US36	URNE	79,00€	■		
US39	URNE	174,00€	■		
US42BLEU	URNE	183,00€	■		
US43	URNE	212,00€	■		
US47NOIR	URNE	166,00€	■		
US49	URNE	105,00€	■		
US52	URNE	183,00€	■		
US53	URNE	360,00€	■		
US54	URNE	172,00€	■		
US56	URNE BOIS	220,00€	■		
US57	URNE	162,00€	■		
US58.BOIS	URNE	214,00€	■		
US61	URNE	376,00€	■		
US62A	URNE	205,00€	■		
US63	URNE	215,00€	■		
US64	URNE	116,00€	■		
US72	URNE RESINE	120,00€	■		
US73	URNE	188,00€	■		
US74	URNE RESINE	199,00€	■		
US75	URNE RESINE	150,00€	■		

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
URN - URNES					
7B - CRÉMATION					
US79	URNE	204,00€	■		
US79.NOIR	URNE	184,00€	■		
US80BORD	URNE	174,00€	■		
US81	URNE	193,00€	■		
US84	URNE BAMBOU	88,00€	■		
US86	URNE GALUCHAT	215,00€	■		
US87	URNE	89,00€	■		
US91	URNE	257,00€	■		
US99BLANC	URNE	184,00€	■		
US99NOIR	URNE	184,00€	■		
VERBENAURN	URNE VERBENA GRANIT	250,00€	■		
VERRE	URNE VERRE DE MURANO	333,00€	■		
VISAGE	URNE VISAGE	49,00€	■		
WRX004	URNE GRANIT	250,00€	■		
XENTA	URNE CERAMIQUE	115,00€	■		

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
8 - FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA PERSONNE AYANT QUALITÉ POUR POURVOIR AUX FUNÉRAILLES					
CAT - CULTES					
CULTECA100	Culte Eglise Soubirous	200,00€		■	■
CULTECA101	Culte Eglise La Grace Villeneuve/lot	200,00€		■	■
CULTECA102	Culte Eglise Monsempron Libos	200,00€		■	■
CULTECA103	Culte Eglise de Salles	200,00€		■	■
CULTECA104	Culte Eglise Le Lédat campagnac	200,00€		■	■
CULTECA105	Culte Eglise Bourlens	200,00€		■	■
CULTECA106	Culte Eglise du Lédat	200,00€		■	■
CULTECA107	Culte Eglise Fregimont	200,00€		■	■
CULTECA108	Culte Eglise Roquefert	200,00€		■	■
CULTECA109	Culte Crématorium du Grand Villeneuvois Paroisse Castelmoron	200,00€		■	■
CULTECA111	Culte Eglise Port de Penne	200,00€		■	■
CULTECA112	Culte Eglise de Fumel	200,00€		■	■
CULTECA113	Culte Crématorium du Grand Villeneuvois Paroisse Villeneuve	200,00€		■	■
CULTECA114	Culte Eglise Saint Germain Villeneuve sur lot	200,00€		■	■
CULTECAT01	Culte Eglise exterieure	200,00€		■	■
CULTECAT1	Culte Eglise Beaugas	200,00€		■	■
CULTECAT10	Culte Eglise Coulx	200,00€		■	■
CULTECAT11	Culte Eglise Bias	200,00€		■	■
CULTECAT12	Culte Eglise Boudy de Beauregard	200,00€		■	■
CULTECAT13	Culte Eglise Cancon	200,00€		■	■
CULTECAT14	Culte Eglise Casseneuil	200,00€		■	■
CULTECAT15	Culte Eglise Castelmoron/Lot	200,00€		■	■
CULTECAT16	Culte Eglise Castelnaud de Gratecambe	200,00€		■	■
CULTECAT17	Culte Eglise Castillonnès	200,00€		■	■
CULTECAT18	Culte Eglise Clairac	200,00€		■	■
CULTECAT19	Culte Eglise Condezaygues	200,00€		■	■
CULTECAT20	Culte Eglise Courbiac de Villeneuve	200,00€		■	■
CULTECAT21	Culte Eglise Cours	200,00€		■	■
CULTECAT22	Culte Eglise Couthures	200,00€		■	■
CULTECAT23	Culte Eglise Dolmayrac	200,00€		■	■
CULTECAT24	Culte Eglise Cazeneuve	200,00€		■	■
CULTECAT25	Culte Eglise Envals	200,00€		■	■
CULTECAT26	Culte Eglise Eysses	200,00€		■	■
CULTECAT27	Culte Eglise Fongrave	200,00€		■	■
CULTECAT28	Culte Eglise Granges/Lot	200,00€		■	■
CULTECAT29	Culte Eglise Hautefage la Tour	200,00€		■	■
CULTECAT30	Culte Eglise La Sauvetat de Blanquefort	200,00€		■	■
CULTECAT31	Culte Eglise La Sauvetat sur lède	200,00€		■	■
CULTECAT32	Culte Eglise Lacapelle Cabanac	200,00€		■	■
CULTECAT33	Culte Eglise Lacépède	200,00€		■	■
CULTECAT34	Culte Eglise Lafitte/Lot	200,00€		■	■
CULTECAT35	Culte Eglise Laparade	200,00€		■	■
CULTECAT36	Culte Eglise Laugnac	200,00€		■	■
CULTECAT37	Culte Eglise Lauzun	200,00€		■	■
CULTECAT38	Culte Eglise Le Temple/Lot	200,00€		■	■
CULTECAT39	Culte Eglise Lougratte	200,00€		■	■
CULTECAT40	Culte Eglise Lédat	200,00€		■	■
CULTECAT41	Culte Eglise Monbahus	200,00€		■	■
CULTECAT42	Culte Eglise Monclar	200,00€		■	■
CULTECAT43	Culte Eglise Monflanquin	200,00€		■	■
CULTECAT44	Culte Eglise Montastruc	200,00€		■	■
CULTECAT45	Culte Eglise Montpezat d'Agenais	200,00€		■	■
CULTECAT46	Culte Eglise Monviel	200,00€		■	■
CULTECAT47	Culte Eglise Moulinet	200,00€		■	■

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
CAT - CULTES					
8 - FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA PERSONNE AYANT QUALITÉ POUR POURVOIR AUX FUNÉRAILLES					
CULTECAT48	Culte Eglise Penne d'Agenais	200,00€		■	■
CULTECAT49	Culte Eglise Pinel Hauterive	200,00€		■	■
CULTECAT50	Culte Eglise Prayssas	200,00€		■	■
CULTECAT51	Culte Eglise Pujols	200,00€		■	■
CULTECAT52	Culte Eglise Razimet	200,00€		■	■
CULTECAT53	Culte Eglise Rouffiac	200,00€		■	■
CULTECAT54	Culte Eglise Saint Maurice de Lestapel	200,00€		■	■
CULTECAT55	Culte Eglise Sainte Catherine	200,00€		■	■
CULTECAT56	Culte Eglise Saint-Etienne	200,00€		■	■
CULTECAT57	Culte Eglise Sainte Livrade/Lot	200,00€		■	■
CULTECAT58	Culte Eglise St Antoine de Ficalba	200,00€		■	■
CULTECAT59	Culte Eglise Sembas	200,00€		■	■
CULTECAT60	Culte Eglise St Aubin	200,00€		■	■
CULTECAT61	Culte Eglise St Etienne de Fougères	200,00€		■	■
CULTECAT62	Culte Eglise St Leger	200,00€		■	■
CULTECAT63	Culte Eglise St Sardos	200,00€		■	■
CULTECAT64	Culte Eglise St Sulpice	200,00€		■	■
CULTECAT66	Culte Eglise St Médard	200,00€		■	■
CULTECAT67	Culte Eglise St Pastour	200,00€		■	■
CULTECAT68	Culte Eglise St Pierre de Caubel	200,00€		■	■
CULTECAT69	Culte Eglise St Sylvestre	200,00€		■	■
CULTECAT70	Culte Eglise Ste Colombe Villeneuve/Lot	200,00€		■	■
CULTECAT71	Culte Eglise Ste Radegonde	200,00€		■	■
CULTECAT72	Culte Eglise Trentels	200,00€		■	■
CULTECAT73	Culte Eglise Ste Radegonde d'Aiguillon	200,00€		■	■
CULTECAT74	Culte Eglise Tournon	200,00€		■	■
CULTECAT75	Culte Eglise Tremons	200,00€		■	■
CULTECAT76	Culte Chapelle Ste Catherine	200,00€		■	■
CULTECAT77	Culte Chapelle du CAFI	200,00€		■	■
CULTECAT78	Culte Eglise Allez	200,00€		■	■
CULTECAT79	Culte Eglise Anthé	200,00€		■	■
CULTECAT80	Culte Eglise Bazens	200,00€		■	■
CULTECAT81	Culte Funérarium Pôle de Santé du Villeneuvois	200,00€		■	■
CULTECAT82	Culte Eglise Montagnac sur Lède	200,00€		■	■
CULTECAT83	Culte Eglise Montauriol	200,00€		■	■
CULTECAT95	Culte Eglise Saint Salvy	200,00€		■	■
CULTECAT96	Culte Eglise Saint Vivien	200,00€		■	■
CULTECAT97	Chapelle des petites soeurs des pauvres	210,00€		■	■
CULTECAT98	Culte Funérarium Laborde Villeneuve	200,00€		■	■
CULTECAT99	Culte Eglise de Tombeboeuf	200,00€		■	■
CULTECREMA	Culte Bénédiction Crématorium de Tonneins	200,00€		■	■
CRM - CREMATION					
CREM13	Crémation enfant (-15 ans) et récupération Tonneins	660,00€	■		■
CREM14	Crémation morts nés cercueil pin et récupération Tonneins	450,00€	■		■
CREM15	Crémation enfant (-15 ans) et récupération Crématorium de Lafox	641,20€	■		■
CREM16	Crémation morts nés cercueil pin et dispersion Tonneins	507,00€	■		■
CREM17	Crémation morts nés cercueil chêne et récupération Tonneins	505,00€	■		■
CREM18	Crémation morts nés cercueil chêne et dispersion Tonneins	562,00€	■		■
CREM19	Crémation enfant (-15 ans) et dispersion Tonneins	717,00€	■		■
CREM20	Crémation enfant (-15 ans) et dispersion Crématorium de Lafox	735,20€	■		■
CREM21	Crémation morts nés et récupération Crématorium de Lafox	459,20€	■		■
CREM22	Crémation morts nés et dispersion Crématorium de Lafox	553,20€	■		■
CREM23	Crémation cercueil en carton et récupération Crématorium de Lafox *Uniquement en semaine et sur l'horaire de 08h00*	1 059,20€	■		■
CREMA 011	Crémation pin et récupération Lafox	790,20€	■		■

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
CRM - CREMATION					
8 - FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA PERSONNE AYANT QUALITÉ POUR POURVOIR AUX FUNÉRAILLES					
CREMA 0111	Crémation pin et récupération Tonneins	815,00€	■		■
CREMA 02	Crémation chêne, carton et récupération Lafox	1 027,20€	■		■
CREMA 021	Crémation chêne, carton ou agglo et récupération Tonneins	1 020,00€	■		■
CREMA 03	Crémation pin et dispersion Tonneins	870,00€	■		■
CREMA 031	Crémation pin et dispersion Lafox	884,20€	■		■
CREMA 0312	Dispersion crématorium de Tonneins	57,00€	■		■
CREMA 04	Crémation chêne, carton ou agglo et dispersion Tonneins	1 075,00€	■		■
CREMA 041	Crémation chêne, carton et dispersion Lafox	1 121,20€	■		■
CREMA MA11	Majoration crémation Samedi, Dimanche, fériés Crématorium de Tonneins	*	■		■
CREMA MA12	Majoration crémation Samedi, Dimanche, fériés Crématorium de LAFOX	*	■		■
CREMATOR1	Crémation exhumation Lafox	1 074,20€	■		■
CREMATOR11	Frais de crémation Crématorium Exterieur	*	■		■
CREMATOR12	Crémation exhumation (ossuaire) Tonneins	665,00€	■		■
CREMATOR13	Crémation exhumation (cercueil pin) Tonneins	815,00€	■		■
P.F - POMPES FUNEBRES					
FADMIN	POMPES FUNEBRES EXTERIEURS	*		■	
VAC - VACATION DE POLICE					
VACSCELL01	Vacation de police au départ d'Agen *Pour crémation ou absence de famille au départ.*	20,00€	■		■
VACSCELL25	Vacation de Police *Mairie extèrieure, pour crémation ou absence de famille au départ.*	*	■		■
VACSCELLE7	Vacation de police au départ de Villeneuve/lot *Pour crémation ou absence de famille au départ*	25,00€	■		■

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - POMPES FUNÈBRES

Obsèques, chambre funéraire, et monuments ou travaux de cimetière commandés avec les obsèques | Entreprise identifiée en pied de page | Version 2026.10 du 05/10/2026

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent aux fournitures et prestations d'obsèques commandées à l'entreprise identifiée en pied de page, y compris l'admission et le séjour en chambre funéraire, ainsi qu'aux monuments, caveaux et travaux de cimetière commandés en même temps que les obsèques. Les règles propres aux clients professionnels et aux personnes publiques figurent à l'article 15. Les CGV sont remises au client avant toute commande, affichées en agence et publiées sur le site internet de l'entreprise. En cas de différence, le devis et le bon de commande l'emportent sur les CGV. Les catalogues et photographies n'ont qu'une valeur indicative, sous réserve des caractéristiques convenues au devis et des garanties légales.

2. Tarifs et devis

Les prix sont indiqués TTC dans les tarifs de l'entreprise, consultables en agence et sur son site internet. Avant toute opération funéraire, l'entreprise remet gratuitement au client un devis écrit, daté et détaillé, conforme au modèle réglementaire. Le devis n'engage pas le client. Il est valable pendant la durée qu'il indique, à défaut trente jours. Passé ce délai, par exemple pour un devis annexé à un contrat obsèques, un nouveau devis est établi aux prix alors en vigueur.

Le devis distingue les prestations obligatoires de celles que le client est libre de choisir ou de refuser ; les tarifs précisent en outre celles qui ne deviennent obligatoires qu'en fonction des circonstances. Lorsque l'inhumation est choisie, le personnel pour inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, ou l'ouverture et la fermeture du caveau, sont obligatoires ; la fourniture d'un caveau, le démontage et le remontage d'un monument, le portage et l'exhumation ne sont pas réglementairement obligatoires, même lorsqu'ils sont techniquement nécessaires.

3. Intervenants extérieurs et sommes payées pour le compte du client

Certaines opérations sont réalisées par d'autres que l'entreprise : service du cimetière ou marbrier, entreprises que le client choisit lui-même (marbrier, fleuriste...), administrations et organismes (taxes, vacations de police, redevances de crématorium ou de chambre funéraire, frais de culte, presse). Le devis indique :

- le nom de l'entreprise ou du service qui réalise l'ouverture et la fermeture du monument, le creusement et le comblement de la fosse (art. R. 2223-27 du code général des collectivités territoriales, CGCT) ;
- pour chaque entreprise choisie par le client lui-même, son nom, sa qualité et le prix net qu'elle facture (art. 4 de l'arrêté du 11 janvier 1999) ;
- séparément des prestations de l'entreprise, les sommes versées à des tiers et les taxes, ainsi que le montant des honoraires éventuels de représentation du client auprès de ces tiers.

Les prestations que l'entreprise sous-traite conformément à son habilitation sont repérées au devis par un astérisque (*) ; elle en reste responsable. Le devis n'a pas à mentionner le nom du sous-traitant, qui est communiqué au client qui le demande.

Sommes avancées. En signant le bon de commande, le client charge l'entreprise de régler en son nom et pour son compte les sommes dues à des tiers qui figurent au devis dans la rubrique des frais avancés. L'entreprise les lui refacture au centime près, sans marge et sans y ajouter de TVA ; les justificatifs sont à sa disposition lors du paiement de la facture. Ce régime suppose que le tiers établisse sa facture au nom du client ; à défaut, la prestation est achetée et revendue par l'entreprise et figure dans les autres rubriques du devis, TVA comprise ; toutefois, les concessions, taxes et droits municipaux sont refacturés pour leur montant exact, TVA éventuelle comprise, sans aucune majoration (art. L. 2223-34 du CGCT). Si le montant exact n'est pas connu à la signature (par exemple un avis de presse), le devis indique un montant estimé, signalé comme tel. Dès que le montant réel est connu, et avant facturation, un nouveau devis et un nouveau bon de commande sont soumis au client, sur papier ou à distance.

4. Bon de commande

Si le devis est accepté, l'entreprise établit un bon de commande comportant les mentions réglementaires (art. R. 2223-30 du CGCT). La commande est ferme dès que le client signe le bon de commande ; cette signature vaut acceptation des présentes CGV. Aucune opération funéraire n'est réalisée avant la remise du devis et la signature du bon de commande, sauf réquisition de l'autorité publique (article 15.2). La signature de l'entreprise n'est exigée que pour un contrat conclu au domicile (article 5.2).

Le devis et le bon de commande sont édités par le logiciel de gestion de l'entreprise. Ils sont signés sur papier, ou à distance au moyen d'un service de signature électronique ou par renvoi du document signé et numérisé, par courriel ou par courrier. La mention « commande avec obligation de paiement » figure à côté de la signature du client sur le bon de commande, et celui-ci indique que le client a reçu les présentes CGV avant de signer. Un exemplaire signé est remis ou envoyé au client. Le client date et signe en outre le bloc de réception des CGV, à la fin des présentes ; pour une signature électronique, il est signé avec les autres documents.

Le client fournit les documents exigés par la réglementation. La personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles justifie de son état civil et de son domicile (pièce d'identité et justificatif de domicile) lorsqu'elle demande : le transport du corps avant mise en bière (art. R. 2213-8 et R. 2213-8-1 du CGCT), l'admission en chambre funéraire (R. 2223-76), des soins de conservation (R. 2213-2-2), la crémation, sauf volontés écrites du défunt (R. 2213-34), ou une exhumation, avec sa qualité de plus proche parent (R. 2213-40). Dans ces cas, ou lorsque l'administration l'exige, une copie de ces pièces est jointe au dossier. En dehors de ces cas, l'entreprise peut seulement demander à voir une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent, pour s'assurer de l'identité et de l'adresse du signataire, sans en garder de copie. Si le corps a été admis dans la chambre funéraire de l'entreprise à la demande de la personne chez qui le décès a eu lieu, du directeur d'un établissement de santé ou des autorités, le client atteste, avant de commander les autres prestations, avoir pris connaissance de la liste des opérateurs funéraires habilités (art. R. 2223-88 du CGCT). Si un désaccord entre personnes pouvant avoir qualité pour pourvoir aux funérailles est porté à sa connaissance, l'entreprise n'accomplit que les mesures conservatoires jusqu'à leur accord écrit ou la décision du juge.

5. Démarchage

5.1. Obsèques. À l'exception des contrats obsèques, la loi interdit de proposer des services funéraires en prévision d'obsèques ou dans les deux mois qui suivent un décès, ainsi que toute démarche commerciale à domicile, sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, même à la demande du client (art. L. 2223-33 du CGCT). L'entreprise ne pratique aucune démarche de ce type.

5.2. Décès à domicile, la nuit, un dimanche ou un jour férié. Par exception prévue par l'article L. 2223-33 du CGCT, l'entreprise peut se rendre au domicile lorsque la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles l'a appelée. Seuls peuvent alors être commandés le transport ou le dépôt du corps avant mise en bière et les soins de conservation à domicile. Un devis et un bon de commande limités à ces prestations, établis par un conseiller funéraire de l'entreprise, le cas échéant à distance, sont signés sur place par le client et par l'entreprise, avec l'annexe 1, qui mentionne l'appel du client. Aucun paiement ni aucune contrepartie, sous quelque forme que ce soit, n'est demandé ni accepté avant le huitième jour qui suit la signature (art. L. 221-10 du code de la consommation). Le devis des autres prestations des obsèques est établi ensuite, en agence ou à distance. En dehors de ce cas, aucune commande n'est prise au domicile.

5.3. Téléphone. Il est interdit de démarcher par téléphone un consommateur sans son consentement préalable (art. L. 223-1 et suivants du code de la consommation). Ce consentement doit être libre, spécifique, éclairé, univoque, donné à part par un acte positif clair, pour un an au plus, et peut être retiré à tout moment, y compris oralement ; la signature des présentes ne le vaut pas. Le numéro de téléphone du client sert à l'organisation des obsèques et au suivi de sa commande.

6. Lieu de signature et droit de rétractation

En agence. L'entreprise ne sollicitant pas ses clients hors de ses locaux (article 5), un contrat signé dans ses locaux, en présence d'un conseiller, y compris par signature électronique, ne donne pas droit à rétractation : il est ferme dès la signature et ne peut être annulé que dans les conditions de l'article 12. Lorsque le client assiste à un relevé au cimetière, qui reste purement technique, la commande du monument ou des travaux est signée au plus tôt le lendemain.

À distance ou au domicile. Tout contrat signé hors de la présence d'un représentant de l'entreprise (signature électronique, document signé renvoyé par courriel ou par courrier) est traité comme un contrat à distance, même si le devis a été préparé en agence. Le contrat signé au domicile en présence du personnel de l'entreprise relève de l'article 5.2. Dans ces deux cas, le client consommateur peut se rétracter pendant 14 jours, sans motif ni frais, par tout écrit sans ambiguïté (courrier, courriel), en utilisant ou non le formulaire de l'annexe 2. Le délai court à compter de la signature ou, si la commande comprend un bien (cercueil, urne, plaque, monument, articles), à compter de la livraison ou de la pose du dernier bien ; la rétractation reste possible dès la signature.

Les délais d'inhumation et de crémation obligent le plus souvent à commencer avant la fin de ce délai. L'entreprise ne commence que si le client le demande expressément en signant l'annexe 1, jointe au devis et au bon de commande. Dans ce cas, s'il se rétracte, il paie seulement les prestations déjà réalisées, en proportion du prix convenu, et répond de la dépréciation des biens déjà utilisés ; une fois toutes les prestations réalisées, il ne peut plus se rétracter pour celles-ci. Les biens confectionnés selon ses indications ou nettement personnalisés (plaque ou monument gravés, faire-part imprimés) sont exclus de la rétractation, et le devis les signale expressément ; un modèle standard, même fabriqué après la commande, n'en est pas exclu (art. L. 221-18 à L. 221-28 du code de la consommation). Sans demande expresse signée, aucune somme n'est due pour les prestations réalisées pendant le délai de rétractation. En résumé : pas de rétractation pour une commande signée en agence, ni pour un bien personnalisé.

7. Déroulement des obsèques

L'inhumation ou la crémation a lieu 24 heures au moins après le décès et au plus tard le quatorzième jour calendaire qui suit le décès (ou l'entrée du corps en France, ou l'autorisation du procureur en cas d'obstacle médico-légal), sauf dérogation du préfet. Les dates et heures dépendent des autorisations administratives et des disponibilités des cimetières, crématoriums, chambres funéraires et lieux de culte ; l'entreprise prévient le client dès qu'elle a connaissance d'un changement. Le corbillard transporte le défunt et le personnel ; des places pour la famille ne sont possibles que si elles sont prévues au devis.

Le client signale toute prothèse fonctionnant avec une pile (stimulateur cardiaque par exemple) : elle est retirée avant la mise en bière, sauf pour les modèles que la réglementation dispense de ce retrait. Les cercueils sont conformes à la réglementation ; leur vitesse de dégradation après inhumation dépend du terrain et ne peut pas être garantie.

8. Monuments, caveaux et travaux de cimetière commandés avec les obsèques

8.1. Délais. Pour chaque fourniture livrée plus tard (gravure, plaque, monument, caveau, travaux), le bon de commande indique une date ou un délai. Ce délai court à partir du jour où l'entreprise dispose de ce que le client doit fournir (texte à graver, choix du modèle, titre de concession) et de l'autorisation de la mairie, qu'elle demande dès qu'elle dispose des pièces nécessaires. Il est suspendu tant que le gel, la sécheresse ou de fortes pluies empêchent de travailler sans abîmer l'ouvrage ; l'entreprise prévient alors le client et lui indique une nouvelle date. Si la date n'est pas respectée, le client peut notifier la suspension du paiement de tout ou partie du prix jusqu'à l'exécution, demander par écrit l'exécution dans un délai raisonnable puis, à défaut, annuler la commande par écrit et être remboursé sous 14 jours ; il peut annuler aussitôt si l'entreprise refuse ou ne peut manifestement pas exécuter, ou si la date convenue était pour lui essentielle, par exemple pour une cérémonie (art. L. 216-6 et L. 216-7 du code de la consommation). Avant toute gravure, le client valide par écrit le texte, l'orthographe et le motif ; l'entreprise reproduit fidèlement le projet validé et répond de ses propres erreurs.

8.2. Concession et autorisations. Le client déclare disposer des droits sur la concession ou agir avec l'accord de ceux qui les détiennent, et remet le titre de concession. L'entreprise demande en son nom les autorisations nécessaires et respecte le règlement du cimetière. Si elle a connaissance d'un désaccord entre les titulaires de ces droits, elle suspend les travaux jusqu'à leur accord écrit ou une décision de justice.

8.3. Caveaux et présence d'eau. Un caveau protège les cercueils et les urnes du poids de la terre et limite les entrées d'eau, sans pouvoir supprimer toute humidité (condensation, eaux souterraines, ruissellement, nature du sol de l'emplacement attribué par la commune). L'entreprise informe le client, au devis, des risques propres à l'emplacement et des solutions possibles. Le caveau est fourni non étanche, sauf si un caveau étanche figure au devis, qui précise alors la protection promise. Un pompage permet de procéder à une inhumation mais n'empêche pas l'eau de revenir. Ces informations ne réduisent ni les garanties légales ni la responsabilité de l'entreprise pour un défaut de conception, d'exécution ou de conseil.

8.4. Imprévus. Si l'état réel de la sépulture diffère de ce qui a été déclaré ou de ce que l'entreprise pouvait déceler lors de son relevé (sous-sol, roche, état du caveau ou du monument), l'entreprise prévient le client et lui soumet un devis complémentaire, à accepter par écrit avant les travaux. Sans accord sur le devis complémentaire, chacun peut mettre fin au contrat pour la partie non réalisée ; restent dus les prestations réalisées et les frais engagés justifiés, sauf faute de l'entreprise.

8.5. Fin des travaux. À la fin des travaux, l'entreprise invite le client à les accepter par un écrit signé des deux parties, avec ou sans réserve. À défaut d'écrit, le paiement du solde joint à l'utilisation de la sépulture fait présumer l'acceptation, avec les réserves éventuelles du client ; une inhumation qui ne pouvait attendre ne vaut pas à elle seule acceptation. Jusqu'à cette acceptation, l'entreprise a la garde de l'ouvrage ; ensuite, le client supporte les dégradations dues à des tiers ou à des événements extérieurs, sans que les garanties de l'entreprise en soient réduites.

8.6. Garanties de la construction. La construction d'un caveau est un ouvrage : l'entreprise en répond pendant 10 ans après l'acceptation des travaux pour les défauts qui compromettent sa solidité ou le rendent impropre à son usage (art. 1792 et 1792-4-1 du code civil). Il en va de même des autres travaux qui constituent un ouvrage, par exemple un monument posé sur des fondations maçonnées ; en principe, la simple pose d'un monument sur une semelle existante n'en est pas un. S'y ajoutent la garantie de parfait achèvement (1 an) et, pour les éléments d'équipement dissociables, la garantie de bon fonctionnement (2 ans). L'attestation d'assurance décennale est jointe au devis et à la facture de tout caveau et de tout monument dont l'entreprise réalise les fondations.

8.7. Matériaux. La pierre est un matériau naturel : couleur, veines et petites taches (dites « crapauds ») peuvent différer légèrement de l'échantillon ou du modèle exposé. Avec le temps et le climat, le poli, la dorure ou les joints peuvent s'altérer et le gel peut provoquer de petits éclats. Ces évolutions normales ne sont pas des défauts. L'entreprise reste responsable de tout défaut du matériau, de sa mise en œuvre ou de son conseil, et de toute altération anormalement rapide. Un entretien avec des produits adaptés, non abrasifs et non acides, est recommandé.

8.8. Paiement et monument posé. Tant que l'acompte n'est pas payé, l'entreprise peut attendre pour fabriquer ou poser. Un monument posé n'est jamais retiré pour défaut de paiement : l'entreprise recouvre sa créance par les voies de droit.

9. Garanties légales

Les biens vendus, y compris sur mesure (cercueil, urne, plaque, monument, articles funéraires), bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie légale des vices cachés, décrites dans l'encadré ci-dessous. Les prestations de service engagent la responsabilité de l'entreprise dans les conditions du droit commun. Une éventuelle garantie commerciale fait l'objet d'un document séparé et s'ajoute aux garanties légales.

Le professionnel qui répond des garanties légales est l'entreprise identifiée en pied de page, dont le nom, l'adresse postale, le téléphone et l'adresse électronique y figurent. Toute demande au titre des garanties légales lui est adressée à ces coordonnées.

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.
Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.
La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.
La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.
Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.
Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.
Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :
1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;
2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;
3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;
4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.
Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.
Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.
Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.
Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.
Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).
Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

10. Responsabilité

L'entreprise répond des prestations qu'elle s'est engagée à fournir, y compris celles confiées à ses sous-traitants. Elle ne répond pas des fautes propres des intervenants imposés par l'administration ou choisis par le client (cimetière, crématorium, culte, presse, entreprise désignée par la famille), sauf manquement de sa part dans la transmission des informations ou la coordination, et informe le client de toute difficulté dont elle a connaissance. Lorsqu'elle achète et revend la prestation d'un tiers (article 3), elle en répond comme de ses propres prestations. Elle est assurée en responsabilité civile professionnelle ; les coordonnées de l'assureur et la couverture géographique du contrat figurent sur son site internet.

11. Paiement

La somme versée à la commande est un acompte, dont le montant figure au bon de commande ; à défaut, il est de 30 % du prix TTC, hors sommes avancées. La commande est ferme. Pour un contrat signé au domicile (article 5.2), aucun paiement n'est demandé ni accepté avant le huitième jour qui suit la signature. Le solde est payé à réception de la facture ; pour un monument ou un caveau, à la fin des travaux. Si une assurance ou un organisme confirme la prise en charge de tout ou partie des frais, l'acompte est réduit d'autant et l'entreprise peut accomplir les démarches de paiement direct. Une facture détaillée est remise au client. Toute somme non payée à l'échéance porte intérêt au taux légal après mise en demeure.

12. Modification et annulation

Toute modification qui a une incidence sur le prix, en plus ou en moins, est portée au préalable sur le devis détenu par le client (avenant signé par les deux parties) ou fait l'objet d'un nouveau devis ; la variation du prix d'une prestation déjà prévue donne toujours lieu à un nouveau devis. Dans tous les cas, un nouveau bon de commande est signé, sur papier ou à distance. Aucune prestation absente du devis n'est facturée sans l'accord écrit préalable du client. Les devis, avenants et bons de commande successifs sont conservés ensemble dans le dossier du client, pendant la durée indiquée à l'article 14.

Le client peut annuler sa commande avant son exécution par tout écrit daté (courrier, courriel, remise en main propre). Restent dus, sur justificatifs : les prestations déjà réalisées, les sommes déjà payées à des tiers pour son compte, les frais engagés non récupérables et, pour un bien personnalisé, son prix s'il est fabriqué ou les frais engagés s'il est en cours de fabrication. Le surplus est remboursé sous 14 jours. Cette annulation ne se confond pas avec la rétractation (article 6), qui suit ses propres règles.

Si l'entreprise n'exécute pas ses obligations, le client peut demander la résolution du contrat et le remboursement des sommes versées, ainsi que des dommages et intérêts. Si l'entreprise renonce elle-même à exécuter la commande, hors force majeure, elle rembourse la totalité des sommes versées sous 14 jours, et le client peut demander réparation de son préjudice.

13. Contrats obsèques

L'entreprise propose des contrats obsèques (contrats d'assurance sur la vie destinée à financer des obsèques) en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance de UDIFE ASSURANCES - ASSISTANCE FUNÉRAIRE, courtier (SAS au capital de 40 000 €, RCS Saint-Malo 432 972 495, ZA Beauséjour, 22490 Pleslin-Trigavou, ORIAS 07 027 964). Son propre numéro ORIAS figure en pied de page (www.orias.fr). Tous deux sont soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Avant toute souscription, l'entreprise recueille par écrit les exigences et besoins du souscripteur, lui conseille un contrat cohérent avec eux en motivant son conseil (art. L. 521-4 du code des assurances), lui remet le document d'information et les conditions générales de l'assureur et lui indique ses éventuels liens avec des entreprises d'assurance et sa rémunération (commission comprise dans la cotisation). Lorsque le contrat prévoit des prestations d'obsèques, elles sont détaillées dans un devis annexé (art. L. 2223-34-1 du CGCT) ; le souscripteur peut, sa vie durant, les modifier ainsi que l'opérateur désigné (art. L. 2223-35-1 du CGCT). Il peut renoncer au contrat pendant 30 jours calendaires à compter du moment où il est informé de sa conclusion, par lettre recommandée ou envoi recommandé électronique avec avis de réception ; l'assureur lui restitue alors l'intégralité des sommes versées dans les 30 jours (art. L. 132-5-1 du code des assurances). Les formulaires annexés aux présentes ne servent pas à cette renonciation. Les prestations sont réalisées au décès aux prix alors en vigueur. Le capital est versé sur justificatifs ; s'il ne suffit pas, le complément reste à régler, et l'éventuel excédent revient au bénéficiaire désigné au contrat.

Réclamations : à l'entreprise, à UDIFE ASSURANCES, ZA Beauséjour, 22490 Pleslin-Trigavou, ou au service réclamations de l'assureur indiqué au contrat. En cas de désaccord, et si aucune action en justice n'est engagée : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09, www.mediation-assurance.org.

14. Données personnelles

L'entreprise applique le principe de minimisation : elle ne demande, n'enregistre et ne conserve que les informations nécessaires à la commande et aux formalités obligatoires, et les supprime à l'issue des délais indiqués ci-dessous. L'entreprise identifiée en pied de page traite les données nécessaires au devis, à l'organisation des obsèques, aux formalités légales et à sa comptabilité (RGPD, art. 6.1 b et c). Elle ne conserve une copie de pièce d'identité ou de justificatif de domicile que dans les cas prévus à l'article 4 et, pour un contrat obsèques, lorsque l'assureur l'exige ; elle ne demande des coordonnées bancaires que pour un prélèvement ou un remboursement ; la signature électronique à distance ne demande aucune copie de pièce d'identité. Sans les données nécessaires, la commande ne peut pas être traitée. Les informations concernant le défunt ne relèvent pas du RGPD ; l'entreprise les traite dans le seul cadre de la réglementation funéraire et des articles 84 et 85 de la loi du 6 janvier 1978, qui ouvrent certains droits aux héritiers.

Les données sont communiquées aux seuls intervenants des obsèques (mairie, cimetière, crématorium, chambre funéraire, sous-traitants, prestataire de signature électronique, lieu de culte, presse et sites d'avis de décès à la demande du client, assureur et courtier des contrats obsèques, prestataires informatiques (logiciel de gestion, hébergement), expert-comptable) ; elles ne sont ni vendues ni cédées. Si un prestataire les traite hors de l'Union européenne, c'est avec les garanties prévues par le RGPD, dont une copie peut être obtenue sur demande. L'entreprise peut adresser des offres par courrier postal, sur le fondement de son intérêt légitime (art. 6.1 f), au plus tôt deux mois après le décès ; le client peut s'y opposer à tout moment, sans frais. Les données sont conservées 5 ans après les obsèques, 10 ans pour les pièces comptables, les contrats signés électroniquement et les caveaux ; elles ne servent plus à l'envoi d'offres 3 ans après le dernier contact. Le client peut y accéder, les faire rectifier ou effacer dans les limites légales, en demander la limitation ou la portabilité, s'opposer à leur usage, en écrivant à l'adresse électronique du pied de page, et saisir la CNIL (www.cnil.fr). Il peut aussi définir des directives relatives au sort de ses données après son décès (art. 85 de la loi du 6 janvier 1978). Les proches ou intervenants dont il communique les coordonnées disposent des mêmes droits ; l'entreprise les en informe lors de son premier contact avec eux.

Avis de décès en ligne. L'entreprise ne publie un avis de décès, sur son site ou sur celui de son réseau, qu'à la demande du client, qui en valide le texte et, le cas échéant, la photographie. Le client, les héritiers ou les proches du défunt peuvent en demander la modification ou le retrait à tout moment. Sauf autre durée convenue avec le client, l'avis et les messages de condoléances sont retirés un an après les obsèques.

15. Clients professionnels et personnes publiques

15.1. Champ. Le présent article s'applique lorsque le client commande pour les besoins de son activité professionnelle (autre opérateur funéraire, notamment pour l'admission et le séjour d'un défunt en chambre funéraire ou pour des travaux de cimetière ; établissement de santé, social ou médico-social ; entreprise) ou lorsqu'il est une personne publique (commune, établissement public). Les autres articles s'appliquent, à l'exception des dispositions réservées aux consommateurs : démarchage téléphonique, droit de rétractation et annexes, encadré des garanties légales de conformité, médiation de la consommation et choix du tribunal, sauf celles que l'article L. 221-3 du code de la consommation étend au professionnel de cinq salariés au plus qui commande hors établissement en dehors de son activité principale. La garantie des vices cachés et les garanties de la construction restent dues.

15.2. Commande. Les prix sont ceux du tarif en vigueur ou du devis, communiqués sur demande. La commande est passée par écrit par une personne habilitée à engager le client ; une réquisition de l'autorité publique tient lieu de bon de commande. Lorsque la personne publique émet son propre bon de commande ou ses propres conditions, celles-ci s'appliquent pour les points qu'elles règlent.

15.3. Chambre funéraire. L'admission d'un défunt en chambre funéraire suppose la demande écrite prévue à l'article R. 2223-76 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et l'extrait du certificat de décès ; l'opérateur qui la sollicite pour une famille les transmet à l'entreprise. Les prestations de la chambre funéraire sont facturées selon son tarif à l'opérateur qui les commande ou, s'il le demande à la commande, au nom de la famille pour le compte de laquelle il agit, afin qu'il les traite en frais avancés ; l'opérateur, mandataire de la famille, s'engage alors à régler la facture à l'échéance, même si la famille ne l'a pas encore remboursé. Lorsque le directeur d'un établissement de santé qui n'est pas tenu de disposer d'une chambre mortuaire a demandé le transfert, en attestant par écrit n'avoir pu joindre la famille dans les dix heures suivant le décès, le transport et les trois premiers jours de séjour sont facturés à l'établissement, et non à la famille (art. R. 2223-76 et R. 2223-79 du CGCT).

15.4. Communes. Lorsque la commune pourvoit aux obsèques, notamment d'une personne dépourvue de ressources suffisantes (art. L. 2223-27 du CGCT), elle est le client ; le devis et le bon de commande lui sont adressés.

15.5. Paiement. Professionnels : les factures sont payables à 30 jours à compter de leur date d'émission, sans escompte pour paiement anticipé. Tout retard entraîne de plein droit, dès le lendemain de l'échéance, des pénalités au taux d'intérêt de la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points, et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (code de commerce). Personnes publiques : le délai de paiement, les intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire de 40 € sont ceux du code de la commande publique (art. R. 2192-10, R. 2192-11, R. 2192-31 et D. 2192-35) ; les factures sont transmises sous forme électronique (art. L. 2192-1).

15.6. Litiges. Entre commerçants, le tribunal de commerce (ou tribunal des activités économiques) du siège de l'entreprise est seul compétent. Pour les autres clients professionnels et les personnes publiques, le tribunal compétent est déterminé selon les règles de droit commun.

16. Réclamations, médiation et litiges

Les réclamations sont adressées par écrit à l'entreprise, aux coordonnées du pied de page. Si la réponse ne satisfait pas le client consommateur, ou s'il n'en reçoit pas, il peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation, au plus tard un an après sa réclamation écrite (art. L. 612-2 du code de la consommation) :

Médiateur de la consommation : Médiation du Commerce Coopératif et Associé (MCCA)

FCA, 77 rue de Lourmel, 75015 Paris - servicemediation@mcca-mediation.fr - www.mcca-mediation.fr

La médiation est facultative. Le droit français s'applique. Le client consommateur peut saisir le tribunal du lieu où il habitait lors de la commande ou tout autre tribunal compétent. Aucune clause des présentes ne réduit les droits que le client tient de la loi ; une clause jugée non valable n'affecte pas les autres.

Réception et acceptation des conditions générales de vente

Je reconnais avoir reçu les présentes conditions générales de vente (version 2026.10 du 05/10/2026), avec leurs annexes, avant de signer le bon de commande, et les accepter. Je sais qu'une commande signée en agence, en présence d'un conseiller, ne donne pas droit à rétractation (article 6).

Nom et prénom : Le Signature :

ANNEXES - À COMPLÉTER UNIQUEMENT POUR UN CONTRAT SIGNÉ À DISTANCE OU AU DOMICILE

Annexe 1. Commande à distance ou au domicile : demande de commencer les prestations

Client : nom et prénom Lien avec le défunt :

Défunt : nom et prénom Date du décès :

Cas (cocher) :

☐ Commande à distance : devis et bon de commande signés hors de la présence d'un représentant de l'entreprise (signature électronique, document signé renvoyé par courriel ou par courrier).

☐ Décès à domicile, la nuit, un dimanche ou un jour férié. Je déclare avoir moi-même appelé l'entreprise pour lui demander d'intervenir au domicile, le à h, depuis le numéro (facultatif). Je commande seulement le transport ou le dépôt du corps avant mise en bière et/ou des soins de conservation à domicile. Dans cette situation, aucun paiement ne m'est demandé, pour les prestations commandées dans ce cadre, avant le huitième jour qui suit la signature.

Demande et déclarations (cocher) :

☐ Je demande que les prestations commencent sans attendre la fin du délai de rétractation de 14 jours.

☐ Je sais que si je me rétracte, je paierai les prestations déjà réalisées et la dépréciation des biens déjà utilisés, et je reconnais que je ne pourrai plus me rétracter pour les prestations une fois celles-ci toutes réalisées.

☐ Je sais que les biens confectionnés selon mes indications ou nettement personnalisés (plaque ou monument gravés, faire-part imprimés), signalés au devis, sont exclus de la rétractation.

☐ J'ai reçu, avant de m'engager, le devis, les conditions générales de vente et le formulaire de rétractation (annexe 2), et je sais que ma commande m'oblige à payer.

Fait à, le à h

Signature du client : Signature du représentant de l'entreprise (commande au domicile uniquement) :

Annexe 2. Formulaire de rétractation

À compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter d'un contrat conclu à distance ou hors de l'agence. Vous pouvez aussi vous rétracter par simple courrier ou courriel, sans utiliser ce formulaire.

À l'attention de : l'entreprise identifiée en pied de page (dénomination, adresse postale, adresse électronique)

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) / pour la prestation de services (*) ci-dessous :

.....

Commandé le (*) / reçu le (*) : Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Date : Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

(*) Rayez la mention inutile.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - MARBRERIE FUNÉRAIRE

Monuments, caveaux, plaques, gravures, entretien et travaux de cimetière commandés en dehors des obsèques | Entreprise identifiée en pied de page | Version 2026.10 du 05/10/2026

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent aux fournitures et travaux de marbrerie funéraire commandés à l'entreprise identifiée en pied de page en dehors des obsèques : monument, caveau, semelle, stèle, plaque, gravure, restauration, nettoyage et entretien de sépulture, et travaux de cimetière qui s'y rattachent. Ce qui est commandé avec les obsèques relève des conditions générales de vente de pompes funèbres. Une opération relevant des pompes funèbres (exhumation, réduction ou réunion de corps) reste soumise à la réglementation funéraire, même commandée hors obsèques. L'entretien s'entend d'interventions ponctuelles ; un entretien périodique fait l'objet de conditions particulières (durée, fréquence, prix, renouvellement, résiliation). Les règles propres aux clients professionnels et aux personnes publiques figurent à l'article 12. Les CGV sont remises au client avant toute commande, affichées en agence et publiées sur le site internet de l'entreprise. En cas de différence, le devis et le bon de commande l'emportent sur les CGV. Les catalogues, photographies et monuments d'exposition n'ont qu'une valeur indicative, sous réserve des caractéristiques convenues au devis et des garanties légales.

2. Démarchage, rendez-vous et offres commerciales

Pendant les deux mois qui suivent un décès, l'entreprise n'adresse aucune offre de marbrerie à la famille. La loi interdit aussi, à tout moment, les démarches commerciales à domicile, sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, cimetières compris (art. L. 2223-33 du code général des collectivités territoriales, CGCT). L'entreprise ne se rend donc pas au domicile du client pour lui présenter une offre ou lui faire signer une commande. Au cimetière, elle effectue seulement, à la demande du client, les relevés techniques (mesures, état de la sépulture) ; aucune offre n'y est faite et aucune commande n'y est signée. La commande est signée en agence ou à distance.

Après le délai de deux mois, l'entreprise peut adresser des offres par courrier postal, sans proposer de rendez-vous hors de l'agence. Elle n'envoie d'offre par courriel qu'avec l'accord du client. Il est interdit de démarcher par téléphone un consommateur sans son consentement préalable (art. L. 223-1 et suivants du code de la consommation). Ce consentement doit être libre, spécifique, éclairé, univoque, donné à part par un acte positif clair, pour un an au plus, et peut être retiré à tout moment, y compris oralement ; la signature des présentes ne le vaut pas. Le client peut refuser à tout moment, sans frais, de recevoir des offres.

3. Tarifs et devis

Les prix sont indiqués TTC dans les tarifs de l'entreprise, consultables en agence et sur son site internet ; les travaux sur mesure sont chiffrés par devis. Avant toute commande, l'entreprise remet au client un devis écrit, daté et détaillé, qui n'engage pas le client. Le devis est gratuit. Par exception, et seulement si elle le choisit, l'entreprise peut rendre payant le devis dans l'un des cas suivants : déplacement au-delà d'une distance qu'elle fixe, relevé technique de la sépulture, projet sur mesure avec plan ou visuel. Ce choix ne s'applique que si le cas et le prix du devis figurent dans l'affichage des prix de l'entreprise, en agence et sur son site internet ; à défaut, tous les devis sont gratuits. Le devis est toujours gratuit pour une opération relevant des pompes funèbres (exhumation, réduction ou réunion de corps), même commandée hors obsèques ; ce devis et le bon de commande suivent alors les règles des pompes funèbres (art. R. 2223-25 à R. 2223-30 du CGCT). Le prix d'un devis payant est annoncé et accepté par écrit par le client avant que le devis soit établi ; il est déduit du prix si la commande est passée pendant la durée de validité du devis. Accepté à distance, le devis payant ouvre droit à rétractation (article 5) ; s'il est remis avant la fin du délai de rétractation, c'est à la demande expresse du client, portée sur son acceptation écrite du prix, par laquelle il reconnaît perdre son droit de rétractation une fois le devis remis ; le prix reste alors dû. Le devis est valable pendant la durée qu'il indique, à défaut trente jours. Les sommes dues à la commune (concession, taxes, vacations) sont indiquées pour leur montant exact, sans majoration (art. L. 2223-34 du CGCT).

4. Bon de commande

Si le devis est accepté, l'entreprise établit un bon de commande indiquant le détail et le prix TTC, le cimetière et l'emplacement, la concession et son titulaire, les dates ou délais et l'acompte. La commande est ferme dès que le client signe le bon de commande ; cette signature vaut acceptation des présentes CGV. Le devis et le bon de commande sont édités par le logiciel de gestion de l'entreprise. Ils sont signés sur papier, ou à distance au moyen d'un service de signature électronique ou par renvoi du document signé et numérisé, par courriel ou par courrier. La mention « commande avec obligation de paiement » figure à côté de la signature du client sur le bon de commande, et celui-ci indique que le client a reçu les présentes CGV avant de signer. Un exemplaire signé est remis ou envoyé au client. Le client date et signe en outre le bloc de réception des CGV, à la fin des présentes ; pour une signature électronique, il est signé avec les autres documents.

Pour une exhumation, y compris une réduction ou une réunion de corps, le plus proche parent du défunt justifie de son état civil, de son domicile et de sa qualité (pièce d'identité, justificatif de domicile, document établissant le lien de parenté) (art. R. 2213-40 du CGCT). En dehors de ce cas, et sauf exigence de l'administration, l'entreprise peut seulement demander à voir une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent, pour s'assurer de l'identité et de l'adresse du signataire, sans en garder de copie.

5. Lieu de signature et droit de rétractation

En agence. Une commande signée dans les locaux de l'entreprise, en présence d'un conseiller, y compris par signature électronique, ne donne pas droit à rétractation : elle est ferme dès la signature et ne peut être annulée que dans les conditions de l'article 10.

Relevé au cimetière. Aucune commande n'est signée au domicile du client ni au cimetière. Le relevé fait au cimetière à la demande du client est purement technique : aucune offre n'y est faite. Lorsque le client y assiste, le devis établi après le relevé lui est remis et la commande est signée au plus tôt le lendemain, pour qu'il ait le temps de l'examiner ; signée en agence, elle ne donne donc pas droit à rétractation (art. L. 221-1 du code de la consommation).

À distance. Tout contrat signé hors de la présence d'un représentant de l'entreprise (signature électronique, document signé renvoyé par courriel ou par courrier) est traité comme un contrat à distance, même si le devis a été préparé en agence. L'annexe 1 est jointe à l'envoi.

Rétractation (uniquement pour une commande signée à distance). Le client consommateur peut se rétracter pendant 14 jours, sans motif ni frais, par tout écrit sans ambiguïté (courrier, courriel), en utilisant ou non le formulaire de l'annexe 2. Le délai court à compter de la signature pour des travaux seuls ou, si la commande comprend un bien (monument, plaque, ornement), à compter de la pose ou, à défaut, de la livraison du dernier bien ; la rétractation reste possible dès la signature. Les sommes versées sont remboursées sous 14 jours. En cas de rétractation après la pose d'un bien non personnalisé, les frais de dépose et de reprise, indiqués au devis, sont à la charge du client.

Les travaux, y compris une gravure sur un monument existant, ne commencent pas avant la fin du délai de rétractation, sauf si le client le demande expressément dans l'annexe 1 ; lorsque la commande comprend aussi un bien, cette demande est nécessaire pour que les travaux commencent. S'il se rétracte ensuite, il paie les travaux déjà réalisés, en proportion du prix, et il ne peut plus se rétracter une fois les travaux entièrement réalisés. Un bien non personnalisé peut être livré et posé pendant ce délai. Les biens confectionnés selon les indications du client ou nettement personnalisés (monument ou plaque gravés, dimensions ou motif sur mesure) sont exclus de la rétractation et peuvent être fabriqués dès la commande ; le devis les signale expressément. Un modèle de catalogue, même fabriqué après la commande, reste soumis à la rétractation (art. L. 221-18 à L. 221-28 du code de la consommation). En résumé : pas de rétractation pour une commande signée en agence, ni pour un bien personnalisé.

6. Exécution des travaux

6.1. Délais. Pour chaque fourniture livrée plus tard (gravure, plaque, monument, caveau, travaux), le bon de commande indique une date ou un délai. Ce délai court à partir du jour où l'entreprise dispose de ce que le client doit fournir (texte à graver, choix du modèle, titre de concession) et de l'autorisation de la mairie, qu'elle demande dès qu'elle dispose des pièces nécessaires. Il est suspendu tant que le gel, la sécheresse ou de fortes pluies empêchent de travailler sans abîmer l'ouvrage ; l'entreprise prévient alors le client et lui indique une nouvelle date. Si la date n'est pas respectée, le client peut notifier la suspension du paiement de tout ou partie du prix jusqu'à l'exécution, demander par écrit l'exécution dans un délai raisonnable puis, à défaut, annuler la commande par écrit et être remboursé sous 14 jours ; il peut annuler aussitôt si l'entreprise refuse ou ne peut manifestement pas exécuter, ou si la date convenue était pour lui essentielle, par exemple pour une cérémonie (art. L. 216-6 et L. 216-7 du code de la consommation). Avant toute gravure, le client valide par écrit le texte, l'orthographe et le motif ; l'entreprise reproduit fidèlement le projet validé et répond de ses propres erreurs.

6.2. Concession et autorisations. Le client déclare disposer des droits sur la concession ou agir avec l'accord de ceux qui les détiennent, et remet le titre de concession. L'entreprise demande en son nom les autorisations nécessaires et respecte le règlement du cimetière. Si elle a connaissance d'un désaccord entre les titulaires de ces droits, elle suspend les travaux jusqu'à leur accord écrit ou une décision de justice.

6.3. Caveaux et présence d'eau. Un caveau protège les cercueils et les urnes du poids de la terre et limite les entrées d'eau, sans pouvoir supprimer toute humidité (condensation, eaux souterraines, ruissellement, nature du sol de l'emplacement attribué par la commune). L'entreprise informe le client, au devis, des risques propres à l'emplacement et des solutions possibles. Le caveau est fourni non étanche, sauf si un caveau étanche figure au devis, qui précise alors la protection promise. Un pompage permet de procéder à une inhumation mais n'empêche pas l'eau de revenir. Ces informations ne réduisent ni les garanties légales ni la responsabilité de l'entreprise pour un défaut de conception, d'exécution ou de conseil.

6.4. Imprévus. Si l'état réel de la sépulture diffère de ce qui a été déclaré ou de ce que l'entreprise pouvait déceler lors de son relevé (sous-sol, roche, état du caveau ou du monument), l'entreprise prévient le client et lui soumet un devis complémentaire, à accepter par écrit avant les travaux. Seules les mesures de sécurité strictement nécessaires pour éviter un dommage immédiat peuvent être prises avant cet accord ; l'entreprise en informe aussitôt le client et ne les facture qu'avec son accord écrit sur un avenant ou un nouveau devis. Sans accord sur le devis complémentaire, chacun peut mettre fin au contrat pour la partie non réalisée ; restent dus les prestations réalisées et les frais engagés justifiés, sauf faute de l'entreprise.

6.5. Fin des travaux. À la fin des travaux, l'entreprise invite le client à les accepter par un écrit signé des deux parties, avec ou sans réserve. À défaut d'écrit, le paiement du solde joint à l'utilisation de la sépulture fait présumer l'acceptation, avec les réserves éventuelles du client ; une inhumation qui ne pouvait attendre ne vaut pas à elle seule acceptation. Jusqu'à cette acceptation, l'entreprise a la garde de l'ouvrage ; ensuite, le client supporte les dégradations dues à des tiers ou à des événements extérieurs, sans que les garanties de l'entreprise en soient réduites.

6.6. Garanties de la construction. La construction d'un caveau est un ouvrage : l'entreprise en répond pendant 10 ans après l'acceptation des travaux pour les défauts qui compromettent sa solidité ou le rendent impropre à son usage (art. 1792 et 1792-4-1 du code civil). Il en va de même des autres travaux qui constituent un ouvrage, par exemple un monument posé sur des fondations maçonnées ; en principe, la simple pose d'un monument sur une semelle existante n'en est pas un. S'y ajoutent la garantie de parfait achèvement (1 an) et, pour les éléments d'équipement dissociables, la garantie de bon fonctionnement (2 ans). L'attestation d'assurance décennale est jointe au devis et à la facture de tout caveau et de tout monument dont l'entreprise réalise les fondations.

6.7. Matériaux. La pierre est un matériau naturel : couleur, veines et petites taches (dites « crapauds ») peuvent différer légèrement de l'échantillon ou du modèle exposé. Avec le temps et le climat, le poli, la dorure ou les joints peuvent s'altérer et le gel peut provoquer de petits éclats. Ces évolutions normales ne sont pas des défauts. L'entreprise reste responsable de tout défaut du matériau, de sa mise en œuvre ou de son conseil, et de toute altération anormalement rapide. Un entretien avec des produits adaptés, non abrasifs et non acides, est recommandé.

6.8. Paiement et monument posé. Tant que l'acompte n'est pas payé, l'entreprise peut attendre pour fabriquer ou poser. Un monument posé n'est jamais retiré pour défaut de paiement : l'entreprise recouvre sa créance par les voies de droit.

7. Garanties légales

Les biens vendus, y compris sur mesure (monument, stèle, semelle, plaque, vase, jardinière, ornement), bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie légale des vices cachés, décrites dans l'encadré ci-dessous. Les prestations de service engagent la responsabilité de l'entreprise dans les conditions du droit commun. Une éventuelle garantie commerciale fait l'objet d'un document séparé et s'ajoute aux garanties légales.

Le professionnel qui répond des garanties légales est l'entreprise identifiée en pied de page, dont le nom, l'adresse postale, le téléphone et l'adresse électronique y figurent. Toute demande au titre des garanties légales lui est adressée à ces coordonnées.

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.
Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.
La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.
La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.
Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.
Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.
Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :
1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;
2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;
3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;
4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.
Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.
Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.
Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.
Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.
Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).
Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

8. Responsabilité

L'entreprise répond des travaux qu'elle s'est engagée à réaliser, y compris ceux confiés à ses sous-traitants. Elle ne répond pas des fautes propres des intervenants imposés par la commune ou choisis par le client, sauf manquement de sa part dans la transmission des informations ou la coordination, ni des dommages causés par des tiers après l'acceptation des travaux, sauf si une faute de sa part y a contribué. Elle est assurée en responsabilité civile professionnelle ; les coordonnées de l'assureur et la couverture géographique du contrat figurent sur son site internet.

9. Paiement

La somme versée à la commande est un acompte, dont le montant figure au bon de commande ; à défaut, il est de 50 % du prix TTC, hors sommes dues à la commune. La commande est ferme. Pour une fourniture sur mesure, l'acompte couvre au moins les matériaux commandés. Le solde est payé à la fin des travaux ou à la livraison. Une facture détaillée est remise au client. Toute somme non payée à l'échéance porte intérêt au taux légal après mise en demeure.

Sommes avancées. En signant le bon de commande, le client charge l'entreprise de régler en son nom et pour son compte les sommes dues à la commune (concession, renouvellement, taxes, vacations) indiquées séparément au devis. L'entreprise les lui refacture au centime près, sans marge ; les justificatifs sont à sa disposition lors du paiement de la facture. Ce régime suppose que la facture soit établie au nom du client ; à défaut, l'entreprise refacture la somme pour son montant exact, TVA éventuelle comprise, sans aucune majoration (art. L. 2223-34 du CGCT).

10. Modification et annulation

Toute modification qui a une incidence sur le prix, en plus ou en moins, est portée au préalable sur le devis détenu par le client (avenant signé par les deux parties) ou fait l'objet d'un nouveau devis ; la variation du prix d'une prestation déjà prévue donne toujours lieu à un nouveau devis. Dans tous les cas, un nouveau bon de commande est signé, sur papier ou à distance. Aucune prestation absente du devis n'est facturée sans l'accord écrit préalable du client. Les devis, avenants et bons de commande successifs sont conservés ensemble dans le dossier du client, pendant la durée indiquée à l'article 11.

Le client peut annuler sa commande avant son exécution par tout écrit daté (courrier, courriel, remise en main propre). Restent dus, sur justificatifs : les prestations déjà réalisées, les sommes déjà payées à des tiers pour son compte, les frais engagés non récupérables et, pour un bien personnalisé, son prix s'il est fabriqué ou les frais engagés s'il est en cours de fabrication. Le surplus est remboursé sous 14 jours. Cette annulation ne se confond pas avec la rétractation (article 5), qui suit ses propres règles.

Si l'entreprise n'exécute pas ses obligations, le client peut demander la résolution du contrat et le remboursement des sommes versées, ainsi que des dommages et intérêts. Si l'entreprise renonce elle-même à exécuter la commande, hors force majeure, elle rembourse la totalité des sommes versées sous 14 jours, et le client peut demander réparation de son préjudice.

11. Données personnelles

L'entreprise applique le principe de minimisation : elle ne demande, n'enregistre et ne conserve que les informations nécessaires à la commande et aux formalités obligatoires, et les supprime à l'issue des délais indiqués ci-dessous. L'entreprise identifiée en pied de page traite les données nécessaires au devis, aux travaux, aux demandes d'autorisation et à sa comptabilité (RGPD, art. 6.1 b et c) : identité et coordonnées du client, concession et son titulaire, nom et dates du défunt pour la gravure. Elle ne collecte aucune donnée de santé ; elle ne conserve une copie de pièce d'identité ou de justificatif de domicile que dans les cas prévus à l'article 4, et ne demande des coordonnées bancaires que pour un prélèvement ou un remboursement. Sans les données nécessaires, la commande ne peut pas être traitée. Les informations concernant le défunt ne relèvent pas du RGPD ; elles sont traitées dans le cadre de la réglementation funéraire et des articles 84 et 85 de la loi du 6 janvier 1978, qui ouvrent certains droits aux héritiers.

Les données sont communiquées aux seuls intervenants (commune, gestionnaire du cimetière, sous-traitants, prestataire de signature électronique, prestataires informatiques (logiciel de gestion, hébergement), expert-comptable) ; elles ne sont ni vendues ni cédées. Si un prestataire les traite hors de l'Union européenne, c'est avec les garanties prévues par le RGPD, dont une copie peut être obtenue sur demande. Les offres par courrier postal (article 2) reposent sur l'intérêt légitime de l'entreprise (art. 6.1 f) ; le client peut s'y opposer à tout moment, sans frais. Les offres par courriel reposent sur l'accord du client, qu'il peut retirer à tout moment. Les données sont conservées 5 ans après la fin des travaux, 10 ans pour les pièces comptables, les contrats signés électroniquement et les caveaux ; elles ne servent plus à l'envoi d'offres 3 ans après le dernier contact. Le client peut y accéder, les faire rectifier ou effacer dans les limites légales, en demander la limitation ou la portabilité, s'opposer à leur usage, en écrivant à l'adresse électronique du pied de page, et saisir la CNIL (www.cnil.fr). Il peut aussi définir des directives relatives au sort de ses données après son décès (art. 85 de la loi du 6 janvier 1978). Les proches ou intervenants dont il communique les coordonnées, notamment le titulaire de la concession, disposent des mêmes droits ; l'entreprise les en informe lors de son premier contact avec eux.

12. Clients professionnels et personnes publiques

12.1. Champ. Le présent article s'applique lorsque le client commande pour les besoins de son activité professionnelle (autre opérateur funéraire, notamment pour des travaux de cimetière ; entreprise) ou lorsqu'il est une personne publique (commune, notamment pour la reprise de sépultures, établissement public). Les autres articles s'appliquent, à l'exception des dispositions réservées aux consommateurs : démarchage téléphonique, droit de rétractation et annexes, encadré des garanties légales de conformité, médiation de la consommation et choix du tribunal, sauf celles que l'article L. 221-3 du code de la consommation étend au professionnel de cinq salariés au plus qui commande hors établissement en dehors de son activité principale. La garantie des vices cachés et les garanties de la construction restent dues.

12.2. Commande. Les prix sont ceux du tarif en vigueur ou du devis, communiqués sur demande. La commande est passée par écrit par une personne habilitée à engager le client. Lorsque la personne publique émet son propre bon de commande ou ses propres conditions, celles-ci s'appliquent pour les points qu'elles règlent.

12.3. Paiement. Professionnels : les factures sont payables à 30 jours à compter de leur date d'émission, sans escompte pour paiement anticipé. Tout retard entraîne de plein droit, dès le lendemain de l'échéance, des pénalités au taux d'intérêt de la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points, et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (code de commerce). Personnes publiques : le délai de paiement, les intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire de 40 € sont ceux du code de la commande publique (art. R. 2192-10, R. 2192-11, R. 2192-31 et D. 2192-35) ; les factures sont transmises sous forme électronique (art. L. 2192-1).

12.4. Litiges. Entre commerçants, le tribunal de commerce (ou tribunal des activités économiques) du siège de l'entreprise est seul compétent. Pour les autres clients professionnels et les personnes publiques, le tribunal compétent est déterminé selon les règles de droit commun.

13. Réclamations, médiation et litiges

Les réclamations sont adressées par écrit à l'entreprise, aux coordonnées du pied de page. Si la réponse ne satisfait pas le client consommateur, ou s'il n'en reçoit pas, il peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation, au plus tard un an après sa réclamation écrite (art. L. 612-2 du code de la consommation) :

Médiateur de la consommation : Médiation du Commerce Coopératif et Associé (MCCA)

FCA, 77 rue de Lourmel, 75015 Paris - servicemediation@mcca-mediation.fr - www.mcca-mediation.fr

La médiation est facultative. Le droit français s'applique. Le client consommateur peut saisir le tribunal du lieu où il habitait lors de la commande ou tout autre tribunal compétent. Aucune clause des présentes ne réduit les droits que le client tient de la loi ; une clause jugée non valable n'affecte pas les autres.

Réception et acceptation des conditions générales de vente

Je reconnais avoir reçu les présentes conditions générales de vente (version 2026.10 du 05/10/2026), avec leurs annexes, avant de signer le bon de commande, et les accepter. Je sais qu'une commande signée en agence, en présence d'un conseiller, ne donne pas droit à rétractation (article 5).

Nom et prénom : Le Signature :

ANNEXES - À COMPLÉTER UNIQUEMENT POUR UN CONTRAT SIGNÉ À DISTANCE

Annexe 1. Commande signée à distance

Client : nom et prénom Sépulture : cimetière de

Commande signée à distance (signature électronique, document signé renvoyé par courriel ou par courrier).

Relevé au cimetière (le cas échéant) : je déclare l'avoir moi-même demandé le , par ☐ courrier ☐ courriel ☐ SMS ☐ téléphone ☐ passage en agence ☐ autre :

☐ Facultatif : je demande que les travaux commencent avant la fin du délai de rétractation de 14 jours ; si je me rétracte ensuite, je paierai les travaux déjà réalisés, et je reconnais que je ne pourrai plus me rétracter une fois les travaux entièrement réalisés.

☐ Je sais que les biens confectionnés selon mes indications ou nettement personnalisés (monument ou plaque gravés, dimensions ou motif sur mesure), signalés au devis, sont exclus de la rétractation et peuvent être fabriqués dès la commande.

☐ J'ai reçu, avant de m'engager, le devis, les conditions générales de vente et le formulaire de rétractation (annexe 2), et je sais que ma commande m'oblige à payer.

Fait à, le Signature du client :

Annexe 2. Formulaire de rétractation

À compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter d'un contrat conclu à distance. Vous pouvez aussi vous rétracter par simple courrier ou courriel, sans utiliser ce formulaire.

À l'attention de : l'entreprise identifiée en pied de page (dénomination, adresse postale, adresse électronique)

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) / pour la prestation de services (*) ci-dessous :

.....

Commandé le (*) / reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Date : Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

(*) Rayez la mention inutile.

La MÉDIATION du COMMERCE COOPÉRATIF & ASSOCIÉ

UN CONSOMMATEUR A UN LITIGE AVEC UN COMMERÇANT

MEMBRE D'UN RÉSEAU COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ

adhérant au service de Médiation du Commerce Coopératif et Associé.



Il contacte le commerçant puis, le cas échéant, le service client de l'enseigne.

Sans retour, ou si celui-ci ne lui convient pas,

LE CONSOMMATEUR PEUT UTILISER LE SERVICE DE LA MÉDIATION



EN SE RENDANT SUR LE SITE WWW.MCCA-MEDIATION.FR

Remplir le formulaire en ligne en y attachant toutes les pièces justificatives (preuve d'achat, échanges avec le service client...)

OU EN ADRESSANT SA RÉCLAMATION PAR COURRIER

avec ces mêmes documents au
Médiateur du Commerce Coopératif et Associé (MCCA)
FCA - 77 rue de Lourmel - 75015 PARIS

LE MÉDIATEUR DU COMMERCE COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ JUGERA DE LA RECEVABILITÉ DU DOSSIER SELON DES CRITÈRES OBJECTIFS



DOSSIER IRRECEVABLE

DOSSIER RECEVABLE MAIS PROCÉDURE REFUSÉE PAR LE COMMERÇANT

DOSSIER RECEVABLE ACCEPTÉ PAR LES DEUX PARTIES



LE MÉDIATEUR aura 90 jours POUR PROPOSER UNE SOLUTION.

Formulaire de saisine
du Médiateur du Commerce Coopératif et Associé

Pour un traitement plus rapide de votre demande, vous pouvez également saisir le Médiateur en ligne : www.mcca-mediation.fr !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Afin d'assurer la rapidité de votre dossier, merci de bien vouloir remplir l'ensemble des champs ci-dessous.

Date du recours au médiateur :

// VOS DEMARCHES PREALABLES

Le recours au Médiateur n'est possible que dans un délai de 12 mois suivant l'envoi **d'une réclamation écrite** auprès du commerçant puis du service client, selon les modalités prévues par l'enseigne, et uniquement si votre litige n'a pas été précédemment ou n'est pas actuellement examiné par un médiateur, une autre instance ou par un tribunal.

// LES COORDONNEES DES PARTIES A LA MEDIATION

Coordonnées du demandeur (client/représentant)

Civilité : Madame ☐ Monsieur ☐

Nom de l'instance [*si représentant*] :

Nom :

Prénom :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Coordonnées du point de vente concerné :

Nb : en cas de doute, renseignez-vous en point de vente ou sur le site de vente en ligne.

Enseigne :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Adresse e-mail :

// LE THEME DE VOTRE DEMANDE

Votre litige concerne :

Qualité ☐ Livraison ☐

Conditions promotionnelles ☐ Prestations contractuelles non fournies ☐

Conformité ☐ Autre (*préciser*) :

Paiement ☐

// LES RAISONS DE VOTRE DEMARCHE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

☐ *Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble de mes droits figurant dans la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé.*



Merci de joindre impérativement la copie des pièces justificatives suivantes concernant votre litige :

- Ensemble des **courriers échangés** avec le professionnel ;
- Preuve de **fin des procédures de réclamations préalables** le cas échéant (services réclamations/clients...selon l'enseigne) ;
- **Preuve d'achat** (facture, ticket de caisse) indiquant a minima le prix, le nom du point de vente, la date d'achat ;
- **Autres documents** nécessaires à la compréhension de la demande (extraits de contrats, CGV, clauses de garantie...)

ET DE L'ENVOYER PAR **COURRIER** (SANS AGRAFE) A :

Médiateur du Commerce Coopératif et Associé
FCA
77, rue de Lourmel
75015 Paris

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont exclusivement destinées à la procédure de médiation. La FCA est responsable du traitement des données destinées au Médiateur du Commerce Coopératif et Associé. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA - 77, rue de Lourmel - 75015 Paris.

REGISTRE UNIQUE DES INTERMÉDIAIRES
EN ASSURANCE, BANQUE ET FINANCE

ATTESTATION

(Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier)

L'Orias certifie que l'intermédiaire ci-après

ETS LABORDE
CHARRIERE
47110 LE TEMPLE SUR LOT

Numéro de RCS (le cas échéant) : AGEN 387507684

Est, à ce jour, inscrit au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance

Sous le numéro d'immatriculation 07033661

En qualité de :

- Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) depuis le 15/11/2007 jusqu'au 28/02/2027

L'intermédiaire doit informer l'Orias de toute modification de sa situation ou de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son inscription (Art. R. 512-5 IV du code des assurances et R. 546-3 IV du code monétaire et financier) :

- Dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée.
- Ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Fait à Paris,

Le 08/10/2026

Jérôme SPERONI



Secrétaire général